HAL
open science

La chapelle Saint-Thomas d'Aizier, premiers résultats de six années de fouille programmée

Cécile Niel, Marie-Cécile Truc, Bruno Penna

To cite this version:

Cécile Niel, Marie-Cécile Truc, Bruno Penna. La chapelle Saint-Thomas d'Aizier, premiers résultats de six années de fouille programmée. Bruno Tabuteau (dir.). Étude des lépreux et des léproseries au Moyen Âge dans le Nord de la France, 20, CAHMER,; Laboratoire d'Archéologie et d'Histoire de l'Université de Picardie-Jules Verne, pp.47-109, 2007, Histoire, Archéologie, patrimoine, Histoire Médiévale et Archéologie. halshs-01715415

HAL Id: halshs-01715415

https://shs.hal.science/halshs-01715415

Submitted on 24 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HISTOIRE MÉDIÉVALE ET ARCHÉOLOGIE

Année
2007
Vol. 20

Étude des lépreux et des léproseries au Moyen Âge dans le nord de la France

Histoire - Archéologie - Patrimoine

Sous la direction de Bruno Tabuteau

Publication du C.A.H.M.E.R.,
Laboratoire d'Archéologie et d'Histoire
de l'Université de Picardie Jules Verne

Étude des lépreux et des léproseries au Moyen Âge dans le nord de la France

Histoire – Archéologie – Patrimoine

* * *

Vol. 20 ~ 2007

ISSN : 0991-2894

Prix au numéro : 20 €uros

Sous la direction de Bruno TABUTEAU
Coordination éditoriale : Joël SCHWERDROFFER

CENTRE D'ARCHÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE MÉDIÉVALES
DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

Université de Picardie Jules Verne
Laboratoire d'Archéologie
Faculté d'Histoire et de Géographie

CAMPUS - Chemin du Thil
80025 AMIENS CEDEX 1

CONSEIL DE DIRECTION

Président d'honneur : Christian Millet
Président : Philippe Racinet
Vice-Président : Joël Schwerdroffer
Secrétaire : Pierre Gillon
Trésorier : Olivier Leblanc

Étude des lépreux et des léproseries au Moyen Âge dans le nord de la France

Histoire Archéologie Patrimoine

Sous la direction de Bruno TABUTEAU

Amiens 2007

Sommaire

Histoire et archéologie des lépreux et des léproseries au Moyen Âge
dans le nord de la France. Introduction au programme *Lazari*
Bruno TABUTEAU 5

Archéologie et patrimoine des maladreries médiévales
en Normandie-Beauvaisis et dans le nord de la France
Compte rendu et actes de la journée d'étude d'Aizier du 9 avril 2005 21

Compte rendu par Bruno TABUTEAU 21
et résumés :
François Comte. Saint-Lazare d'Angers 25
Jean-Marc Fémolant. Saint-Lazare de Beauvais 27
Laurence Aubert et Frédéric Sosic. Les léproseries des boucles de la basse Seine 28
Annexe. Fiche de prospection historique et archéologique des léproseries médiévales 32

Saint-Thomas d'Aizier. Un exemple de projet de valorisation
d'un site archéologique de léproserie médiévale
Luc BONNIN 35

La chapelle Saint-Thomas d'Aizier (Eure)
Premiers résultats de six années de fouille programmée
Cécile NIEL et Marie-Cécile TRUC
Avec la collaboration de Bruno PENNA (†) 47

Les pratiques funéraires dans les léproseries médiévales normandes,
à partir du cas concret de la léproserie Saint-Thomas d'Aizier (27)
Raphaëlle LEFEBVRE 109

Saint-Ladre de Reims, un cimetière de lépreux ?
Cécile PARESYS 111

Saint-Lazare, léproserie médiévale de Tours
Point de vue anthropologique
Christian THEUREAU 123

Saint-Lazare, léproserie médiévale de Tours
Point de vue paléopathologique
Pauline SAINT-MARTIN 135

La léproserie Saint-Antoine de Marissel à Beauvais
Première approche historique et archéologique
Sébastien LEFEVRE 141

La maladrerie Saint-Lazare de Beauvais
Approche archéologique d'un établissement hospitalier médiéval
Marie-José CAYEZ
Présentation par Bruno TABUTEAU,
avec la collaboration de Claire BESSON 151

Le prieuré-léproserie de Saint-Nicolas d'Évreux
Dossier historique et patrimonial
Bruno TABUTEAU et Frédéric ÉPAUD 185

The leper house of Mont-aux-Malades, Rouen, in the twelfth
and thirteenth centuries
Elma BRENNER
Annexes de Bruno TABUTEAU 219

Les maisons de l'ordre de Saint-Lazare dans le nord de la France
Rafaël HYACINTHE 247

La chapelle Saint-Thomas d'Aizier (Eure)
Premiers résultats de six années de fouille programmée

Cécile NIEL et Marie-Cécile TRUC
Avec la collaboration de Bruno PENNA (†)

Introduction (M.-C. TRUC)

Le site de la « Chapelle Saint-Thomas » est une léproserie médiévale dont les ruines de la chapelle romane, dédiée à saint Thomas Becket, se dressent encore en forêt de Brotonne.

En 1984, une campagne de sondages manuels menée par le Groupe archéologique du Val-de-Seine (GAVS), sous la responsabilité de Rémi Legros, permet d'estimer la stratigraphie du chœur de la chapelle et de localiser un autre bâtiment à quelques mètres vers l'ouest.

En 1998, le propriétaire de la chapelle, souhaitant entreprendre des travaux de consolidation, de nouveaux sondages sont initiés par le GAVS. Les recherches confirment la présence d'un bâtiment à l'ouest de la chapelle et révèlent l'existence d'un axe de communication ainsi que d'un cimetière au nord du monument. Une fouille programmée débute alors en 1999. Actuellement, elle est toujours en cours et devrait s'achever en 2007. Elle se déroule chaque année durant un mois avec une quinzaine de bénévoles.

I. - Présentation générale (M.-C. TRUC)

1) Contexte géographique et archéologique

Le village d'Aizier est situé sur la rive gauche de la Seine, à une quinzaine de kilomètres au nord de Pont-Audemer (fig. 1). Les vestiges de la chapelle se dressent en lisière de la forêt de Brotonne, à 800 m au sud-est du village. Installé à flanc de coteau, le site domine à une altitude moyenne de 76 m NGF la basse vallée de la Seine (fig. 2).

Le site est installé sur la frange septentrionale du plateau du Roumois, qui est constitué d'un substratum calcaire secondaire (jurassique et crétacé) recouvert d'un manteau d'argile résiduelle à silex. À la fouille, cette argile naturelle, plus ou moins mêlée de silex et de sable selon les endroits, apparaît entre 10 et 30 cm de profondeur. Elle est recouverte par une couche de limon des plateaux, épaisse de 10 à 20 cm et surmontée d'humus.

Le territoire de la commune a livré quelques vestiges archéologiques. À l'exception d'une dalle percée découverte à hauteur de l'église paroissiale d'Aizier et provenant d'une sépulture collective du Néolithique, la plupart d'entre eux appartiennent à l'Antiquité (hypocauste, sépultures, etc.)[1]. Il s'agit essentiellement de découvertes ponctuelles anciennes, qui n'ont donné lieu à aucune fouille.

---

[1] CANEL A., *Essai historique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II, 1834, p. 91-92.

L'activité portuaire à l'époque antique pourrait être attestée indirectement à Aizier par la découverte de bâtiments gallo-romains situés à une centaine de mètres de la berge actuelle de la Seine et à proximité d'aménagements de berges en pierres monumentales déjà connus et considérés jusqu'ici comme également gallo-romains. La datation de ces derniers est cependant fortement remise en question par des sondages effectués en août 2005[2]. En revanche, pour le Moyen Âge et l'Époque moderne, l'activité portuaire semble prouvée par les sources écrites[3].

Fig. 1
– Localisation régionale du site –

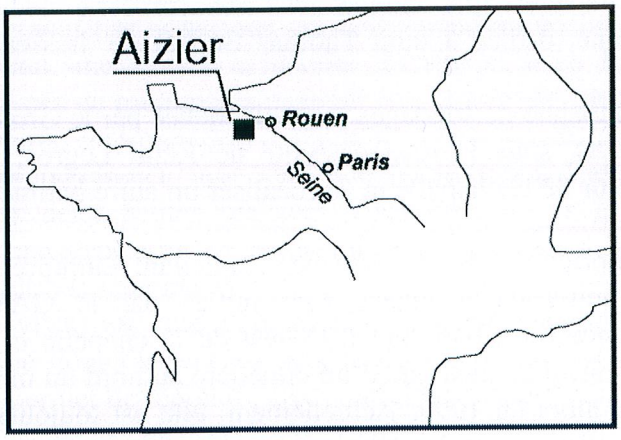

Fig. 2
– Contexte local –

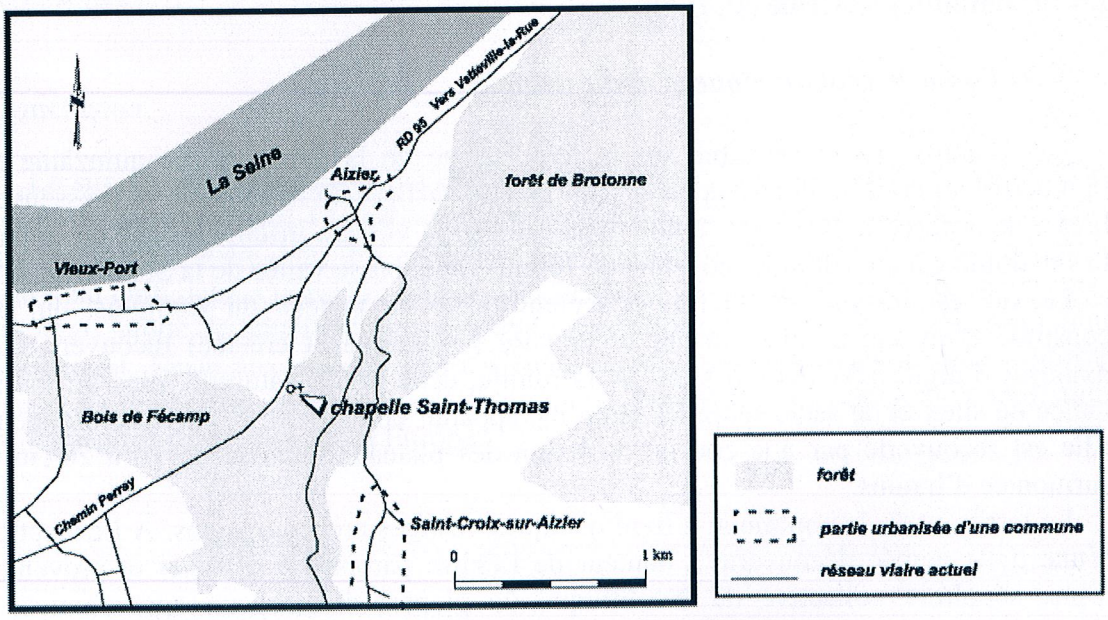

2 Informations inédites de Jimmy Mouchard (rapport de fouille en cours).

3 Informations de Jimmy Mouchard, doctorant à l'université de Rouen et auteur d'une thèse en cours : « Étude des sites portuaires antiques et médiévaux de l'estuaire de la Seine ».

Durant l'époque gallo-romaine, Aizier est situé sur le tracé d'une voie indiquée sur la carte de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin. Cette voie, qui relie Lisieux, (rive gauche de la Seine), à Lillebonne (rive droite), traversait la Seine à Vieux-Port. Sur la carte IGN[4], elle apparaît sous le toponyme de « Chemin Perrey ». Un embranchement permettait cependant de rejoindre Aizier et correspondrait à peu près au tracé du chemin vicinal qui traverse notre site[5]. Cette voie, après avoir rejoint Aizier, continue en direction de Vatteville-la-Rue en longeant la Seine (fig. 2). Des sondages pratiqués sur son tracé à Aizier, en 1987, avaient révélé des phases successives d'utilisation, qu'il n'avait malheureusement pas été possible de dater[6].

2) Problématique

L'étude des léproseries est encore récente et les premiers travaux ont été abordés par le biais d'études historiques[7] et paléopathologiques. Depuis quelques années, des fouilles ont permis de renouveler la problématique, en abordant notamment la lèpre sous des angles plus diversifiés, dont l'archéologie. En France, le nombre de sites fouillés est encore restreint et celui des sites intégralement étudiés l'est encore plus, les fouilles ayant généralement porté sur le cimetière ou bien sur la chapelle, plus rarement sur les bâtiments de vie[8].

---

4 IGN 1/25000, 1811 est.

5 LEGROS R., *Rapport du sondage effectué du 7 au 15 juillet 1984 à la chapelle Saint-Thomas d'Aizier*, rapport multigraphié, déposé au SRA de Haute-Normandie, 1984, p. 2. LEQUOY M.-C., « Forêt de Brotonne, Aizier (Eure), notices 62-63 », *De la Gaule à la Normandie*, Musées départementaux de la Seine-Maritime, 1995, p. 115. Voir aussi : DUVAL P. C., *Le réseau routier antique en Haute-Normandie (Nord de la Seine)*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'université de Rouen, Éditions du Groupe archéologique du Val-de-Seine, 1980 ; ID., *Les routes anciennes de la Basse-Seine*, 1986.

6 Sondages menés par Jean-Paul Ybert et décrits dans : *Coll., 12 ans de recherches en forêt de Brotonne, 1976-1988*, Groupe archéologique du Val-de-Seine, ouvrage multigraphié, déposé à la Maison du parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 1988.

7 Par exemple : BÉRIAC F., *Histoire des lépreux au Moyen Âge, une société d'exclus*, Imago, Paris, 1988 ; TABUTEAU B., *Une léproserie normande au Moyen Âge. Le prieuré de Saint-Nicolas d'Évreux du XIIe au XVIe siècle. Histoire et corpus des sources*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Rouen, 1996 ; TOUATI F.-O., *Archives de la lèpre. Atlas des léproseries entre Loire et Marne au Moyen Âge*, CTHS, Paris, 1996.

8 Sans prétendre à l'exhaustivité, liste de léproseries en France ayant fait l'objet de fouilles ou de sondages : Balmont à Lyon , VICARD T., *La maladrerie de Balmont du Moyen Âge à l'Époque moderne : un espace de reclus (Lyon - 9° arr.)*, Document final de synthèse, Lyon, Service archéologique municipal, Service régional de l'Archéologie, 1995, et DUMONT CH., *Rapport d'anthropologie. La maladrerie de Balmont*, Document final de synthèse, Lyon, Service archéologique municipal, Service régional de l'Archéologie, 1995 ; Putot-en-Bessin (Calvados), GUILLON M., GRÉGOIRE V., JEANNE D., « Histoire, archéologie et anthropologie d'une léproserie et de ses morts : Putot-en-Bessin », *Archéologie et architecture hospitalières de l'Antiquité tardive à l'aube des Temps modernes*, s. dir. F.-O. TOUATI, La Boutique de l'Histoire, Paris, 2004, p. 45-101 ; Saint-Lazare de Beauvais, FÉMOLANT J.-M., « Un diagnostic archéologique sur la maladrerie Saint-Lazare de Beauvais », *Hôpitaux et maladreries du Moyen Âge : espace et environnement*, actes du colloque international d'Amiens-Beauvais (22-24 nov. 2002), *Histoire médiévale et archéologie*, vol. 17, CAHMER, 2004, p. 353-361 ; Saint-Lazare de Tours, RODIER X. dir., *Tours, « Chapelle Saint-Lazare », DFS de sauvetage urgent*, SRA du Centre, 1994 ; Gallardon (Eure-et-Loire), VIE M., « Fouilles de la Maladrerie de Gallardon », *15 années de recherches archéologiques en Eure-et-Loir*, Comité archéologique d'Eure-et-Loir, 1991, p. 59-61 ; Saint-Nicolas de Bayeux (Calvados), JEANNE D., « Quelle problématique pour la mort du lépreux ? Sondages archéologiques du cimetière de Saint-Nicolas de La Chesnaie, Bayeux », *Annales de*

La léproserie d'Aizier, petit édifice rural *a priori* sans importance notable, présente avant tout l'intérêt d'être intégralement conservée. D'après les textes, elle a été en effet abandonnée au cours du XVIe siècle et dès 1575, elle ne comptait plus de malades et était devenue – ou redevenue – un simple prieuré de l'abbaye de Fécamp. Le site est fréquenté par la suite de façon sporadique car les prieurs n'y résident pas. Aux XVIIe-XVIIIe siècles, les archives mentionnent l'état avancé d'abandon et de dégradation de la chapelle. La parcelle, aujourd'hui boisée, n'a donc connu aucune occupation régulière depuis au moins trois cents ans et n'a pas suivi le destin habituel des léproseries qui, après leur désaffectation, subissent généralement diverses réutilisations. En effet, nombre de léproseries périurbaines se sont trouvées englobées dans le tissu d'une urbanisation grandissante, tandis que les léproseries rurales sont devenues des fermes, avec les réaménagements, démolitions et reconstructions que cela suppose. Au contraire, à Aizier, le couvert forestier a permis une fossilisation de l'enclos et la sauvegarde des vestiges.

Le site offre donc l'opportunité de pouvoir être fouillé intégralement, élargissant ainsi le champ habituel des investigations liées à ce type d'établissement. Une étude conjointe des sources historiques et archéologiques, alliée à la prise en compte de l'organisation de l'enclos et de son intégration dans son environnement, permettront de mieux cerner l'origine de la léproserie : l'établissement a-t-il eu cette fonction dès sa création ? Un groupe de lépreux vivait-il ici avant la construction de la chapelle ? Y a-t-il eu une occupation antérieure de nature différente ? Enfin, la fouille, espérons-le, apportera un éclairage sur les conditions de vie (logements communautaires ou maisonnettes individuelles), sur la structuration des différents espaces (bâtiments de vie, cimetière, passages, clôtures intérieures) et sur leur évolution.

Une première étude historique avait été démarrée en 1999 par Bruno Penna[9]. Elle avait consisté en un dépouillement du fond de la chapelle Saint-Thomas conservé aux Archives départementales de la Seine-Maritime[10], sous la cote 7H 977, ainsi que des terriers. Le décès prématuré de Bruno Penna en 2001 avait entraîné l'interruption de cet important travail, qui vient d'être repris par Françoise Yvernault[11]. Dans ce présent article, nous n'intégrerons que les données de Bruno Penna, l'étude de Françoise Yvernault étant toujours en cours.

II. - Les sources historiques (B. PENNA †)[12]

1) La donation du bois de Fécamp (XIe siècle)

C'est le 30 mai 1006 que le duc de Normandie Richard II concède la terre d'Aizier à Guillaume de Volpiano et à l'abbaye de Fécamp : *« super ripam Sequane, Aschei villam et quicquid ibi Trostinus tenuit »*. En 1025, le duc de Normandie Richard II confirme cette donation et, au moins dans le texte, y ajoute celle de Sainte-Croix : *« item super*

Normandie, n° 1, 1997, p. 69-90 ; Saint-Lazare d'Angers, coll., *Saint-Lazare : histoire d'une léproserie et d'un faubourg d'Angers XIIe-XVIIe siècle*, Association Renaissance de la Chapelle Saint-Lazare, Association régionale pour le Développement de l'Archéologie, Angers, 1997.

9 Groupe archéologique du Val-de-Seine / Parc naturel régional des boucles de la Seine normande.

10 Notée en abréviation ADSM.

11 Groupe archéologique du Val-de-Seine / INRAP.

12 Cette partie est le résumé d'une étude faite en 1999 par Bruno Penna et présentée dans le rapport de fouille de la même année.

fluvium, villam quae dicitur Aysiacus et eam que dicitur Santa Crux et quicquid ibi Strotincus tenuit »[13].

2) Les origines de la chapelle Saint-Thomas (fin XIIe siècle)

La fondation de la chapelle est obscure et les reliefs du chartrier de Fécamp sont muets sur son existence à l'époque médiévale, excepté un acte de vente conservé dans le fonds de l'abbaye de Jumièges[14] et concernant Vieux-Port, qui comporte l'obligation pour l'acquéreur d'entretenir chaque année une lampe allumée sur l'autel de Saint-Thomas – « *unam lampadam ardentam ante altare sancti Thome annuatim* » : la chapelle serait donc antérieure à cet acte de juillet 1227.

Cependant, plusieurs hypothèses permettent de proposer une datation autour de la fin du XIIe siècle. D'une part, le chevet plat du chœur, percé de deux baies en plein cintre, atteste clairement son architecture romane. D'autre part, la mort de Thomas Becket survient le 29 décembre 1170. Son culte se répand comme une traînée de poudre dès 1171 et il est canonisé en 1173. En Normandie, de nombreuses églises et chapelles adoptent son patronage dans les années qui suivent sa mort[15] et certains de ces édifices sont des chapelles de léproserie[16]. Si le vocable de saint Thomas est primitif, la chapelle d'Aizier ne saurait donc être antérieure à l'année 1173.

En résumé, à défaut de bulles permettant de connaître la date exacte de fondation, il convient de conserver cette fourchette d'une cinquantaine d'années pour la construction (1173-1227), en notant néanmoins que l'analyse architecturale et la précocité des dédicaces à saint Thomas conduisent à privilégier l'hypothèse haute des années 1173-1180.

Cette chapelle échappe, pour toute la période médiévale, aux archives de Fécamp. À peine se trouve-t-il, à l'occasion d'une vente de bois, en 1460, la mention des *champs de Saint-Thomas*[17].

3) La léproserie (XIIe-XIIIe siècles ? - XVIe siècle)

Si la première mention de la chapelle Saint-Thomas remonte au XIIIe siècle, celles attestant de sa fonction de léproserie n'apparaissent qu'à partir du XVe siècle, de façon indirecte, et il faut encore attendre le siècle suivant pour trouver une mention directe.

---

13 FAUROUX M., *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 36, Caen, 1961, n° 92, p. 79-80, n° 9.

14 ADSM 9H 1275.

15 FOURNÉE J., « Les lieux de culte de saint Thomas Becket en Normandie », *Annales de Normandie*, n° 4, 1995, p. 377-391, p. 391.

16 Environ 20 % des lieux de cultes normands dédiés à Thomas Becket ou encore Thomas le Martyr sont des chapelles de léproserie : Vesly (Eure), la nouvelle église du prieuré maladrerie du Mont-aux-Malades à Rouen réédifiée en 1174 sur un nouveau site et dédiée cette fois à saint Thomas-de-Cantorbéry ; Canville-les-deux-Églises (Eure), Harcourt (Eure) en 1179 ; Saint-Pierre-des-Ifs (Eure) ; La Hague (Manche) et Arthies (Val d'Oise) attestée en 1263 : exemples d'après FOREVILLE R., « Le culte de saint Thomas Becket en Normandie », *Colloque international de Sédières de 1973*, 1975, Paris, p. 145, 146, 147, 150, 151. Nous renvoyons également aux travaux suivants : FOREVILLE R., « Mort et survie de saint Thomas Becket », *Cahiers de civilisation médiévale*, XIVe année, n° 1, janvier-mars 1971 ; FOURNEE J., « Les lieux de culte de saint Thomas Becket en Normandie », *op. cit.* ; ID., « Les maladreries et les vocables de leurs chapelles », *Cahiers Léopold Delisle*, t. XLVI, fasc. 1-2 (*Lèpre et lépreux en Normandie*), 1997, p. 49-142.

17 ADSM 7H 973.

En effet, dans un texte relatif aux domaines de pêche en Seine, de 1449, il est seulement fait mention du « chemin des Malades ». Il s'agit d'un chemin appelé également « sente de Saint-Thomas » et que l'on retrouve dans les terriers. Il remonte de la Seine à la chapelle. De nos jours, il est conservé partiellement.

Les mentions permettant de n'avoir aucun doute sur la fonction de l'établissement d'Aizier ne datent que des XVIe et XVIIe siècles, comme le montrent le terrier de 1744[18] et celui de 1760[19] qui le copie largement : l'article consacré à la chapelle reprend tous les aveux antérieurs connus et stipule que « le 13 fevrier 1514, les malades de St Thomas avouent de meme ». Cette formule ne peut être, dans un terrier et concernant un aveu, une simple clause de style : elle signifie, sans ambiguïté possible, que la chapelle est bien une maladrerie et que des malades l'occupent encore au début du XVIe siècle. Par ailleurs, des lettres de collation emploient le terme de léproserie, comme celles du prieuré à François des Marquestz, en 1594 – « *capellam seu leprosariam* »[20] – et à Nicolas Gouel, en 1602 – « *capelle seu leprosarie Sancti Thome de Aysiaco in pocessionem corporalem realem et actualem dicte cappelle seu leprosarie [...]* »[21].

Certes, ces rares mentions sur la léproserie datent de la période moderne, mais les mentions de ce type d'édifice sont toujours très tardives et bien postérieures à leur création[22]. Rien ne nous interdit donc de supposer que cet établissement fut, dès l'origine, une léproserie et non pas un simple prieuré. D'ailleurs, la fondation de la chapelle correspond chronologiquement à la grande vague de fondation des léproseries et se situe à la même époque que le concile de Latran de 1179, qui attribue chapelle et cimetière aux lépreux. En outre, les historiens s'accordent à reconnaître que les léproseries sont souvent une création spontanée, officialisée par la suite et qui passe alors sous la coupe d'une institution supérieure (abbaye, municipalité)[23]. L'édification d'une chapelle dans une léproserie vient se faire une fois que la communauté est déjà installée et la présence d'un tel lieu de culte est généralement considérée comme le signe d'une installation stable.

Il y a donc de grandes chances pour que la communauté de malades à Aizier soit contemporaine, voire antérieure à la fondation de la chapelle. Précisons qu'aucune trace archéologique antérieure à l'occupation présumée de la léproserie, c'est-à-dire le XIIIe siècle, n'a pour l'instant été mise au jour, excepté du mobilier daté de la Tène, trouvé en 2004 et appartenant à un autre type d'occupation.

4) Le prieuré (XVIe-XVIIIe siècle)

Les documents se multiplient dans le chartrier de Fécamp, dès lors que Saint-Thomas d'Aizier devient un prieuré dépendant de l'abbaye. 1514 est la date de la dernière mention de la léproserie. Les mentions postérieures (la première date de 1575) parlent de la chapelle et de son titulaire. Le terrier de 1744, par exemple, mentionne que « le 7 may 1575, ledit (titulaire) avoue aussy de meme »[24]. Au cours du XVIe siècle, sans doute entre 1514 et 1575, Saint-Thomas perd donc sa fonction de maladrerie pour

---

18 ADSM terrier 296.
19 ADSM terrier 296.
20 ADSM 7H 25.
21 ADSM 7H 25.
22 BÉRIAC F., *Histoire des lépreux au Moyen Âge, op. cit.*, p. 151.
23 TOUATI F.-O., *Archives de la lèpre, op. cit.*, p. 46-47.
24 ADSM terrier 296.

devenir un prieuré à la nomination de l'abbé de Fécamp. Le changement d'affectation se fait vers le milieu du XVIe siècle, à une époque où une baisse de la fréquentation des léproseries semble apparaître dans les sources[25].

Dès lors, se succèdent des prieurs, titulaires de la chapelle et de ses maigres revenus. Le prieur de Saint-Thomas ne vit pas sur place et se contente de percevoir les produits de la vente du bois qui pousse sur la parcelle de la chapelle et de la location des quelques terres qui en dépendent. Le lieu reste cependant fréquenté ou du moins entretenu, comme le prouvent les mentions de réparations.

Nicolas Gouel, moine de Fécamp, qui succède par lettres de collation de 1602 à Mathurin Duval[26], entreprend sur la chapelle deux campagnes de travaux de restauration, dont il confie la direction à son frère, François Gouel, écuyer et seigneur de Saint-Omer. Par procuration passée devant les tabellions de Montivilliers le 20 janvier 1613, il le fait son procureur[27]. À compter de 1614, le chancel est réparé et couvert de tuiles. Une quittance du 15 janvier 1617 constate une dépense de 70 livres pour la façon d'un nouvel autel[28]. De 1624 sont conservés deux marchés relatifs à la nef. Le premier, de vingt-cinq livres, concerne la maçonnerie : « fere la reparation requise et qui reste a fere an ladicte chappelle de St Thomas, cy comme les murailles des pignons, pilliers et fenestres de ladicte chappelle, et les rendre de la mesme hauteur et grandeur quelle estoitz ansiennement et renduire lesdictes muraille dicelle [...] que mesme bailler et livrer audict sieur a la quariere de Fecamp toulte la pierre quil conviendra a ladicte reparation de la grande hauteur de ladictte carriere sans quil Gonfray soict tenu la charier a ladictte chappelle, ce submetant ledict Gouel la fere charier a icelle chappelle, comme aussy luy fournir le sablon et le chault quil conciendra a ycelle reparation ».

Le second est la « charpenterye de la neuf dycelle chappelle et icelle fere de quatre pouctres avec les sommeirs montans soubz [...] fillieres, plate forme et en toustes chozes generallement quelquonques et icelle fere bien et deument de la mesme fason que selle du chansel de ladictte chappelle pour couvrir en glane, ha[...] ou chaulme, et de la rendre de la hauteur quelle estoict ansiennement suivant le pignon du bout de devers soullail couchant. A la charge dabatre le bouais sur le lieu quy poura fournir a ladictte chappelle, et le surplus viendront choisir ou bon semblera audict Gouel, lequel Gouel sera tenu le fere charier auprès dyselle chappelle ». Il est traité pour quarante livres avec deux charpentiers locaux, Louis Lefort, de Bourneville, et Abraham Ivelin, de Sainte-Croix-sur-Aizier. Ces deux marchés sont parfaitement exécutés, comme en témoignent les quittances jointes[29].

Dès achèvement de ces travaux, en 1625, Nicolas Gouel résigne la chapelle en faveur de son frère François, encore attesté en 1652.

1641 voit l'introduction dans le monastère de Fécamp de bénédictins réformés relevant de la Congrégation de Saint-Maur, ce qui conduit à un partage des biens de l'abbaye. En 1649, l'abbé Henri II de Bourbon leur cède un certain nombre de seigneuries dont celle d'Aizier : ce sont donc des chapelains de la Congrégation qui obtiennent le bénéfice de Saint-Thomas par la suite[30].

---

25 BÉRIAC F., *Histoire des lépreux au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 265-269.
26 ADSM 7H 977.
27 ADSM 7H 977.
28 ADSM 7H 977.
29 ADSM 7H 977.
30 ADSM 7H 977.

En 1660, Charles Turpin, qui succède à François Gouel, est mis en possession de la chapelle. Il a reçu des provisions pontificales d'Alexandre VII : François Gouel y est dit *« ultimi dictae capellae possessionis pacifici extra curiam defundi »*, ce qui signifie qu'il est mort à l'extérieur du monastère. Charles Turpin est prieur à l'abbaye de Beaulieu, près de Loches, en Touraine. Il ne peut donc s'acquitter de ses charges à Saint-Thomas et passe le 8 mars 1680 un accord avec Julien Choisnet, prêtre et vicaire perpétuel d'Aizier : il lui abandonne toutes les offrandes de la chapelle, à condition d'y dire la messe le jour de la saint Thomas et d'assurer tous les services dus. Après la mort du curé d'Aizier, il traite de même, le 14 juin 1684, avec Guillaume Cavart, vicaire de Bourneville. Il nomme également un procureur pour son bénéfice, Antoine Cazin, qui détient la clef de la chapelle, et y fait sans doute quelques travaux – ce qu'indique une quittance de 1681 pour deux cents clous à latte[31].

Une requête du 16 mars 1696 montre qu'alors Dom François Mésange est titulaire. Il l'est encore lors d'une comparution le 6 avril 1720, qui le qualifie de prêtre, religieux de l'ordre de saint Benoît, de la Congrégation de saint Maur et le domicilie en l'abbaye de Saint-Wandrille.

C'est sous le priorat de Dom François Mésange, le 25 juin 1717, que Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, fait une visite à la chapelle du prieuré Saint-Thomas le Martyr[32]. Il frappe l'édifice d'interdit : les services seront acquittés dans l'église paroissiale d'Aizier jusqu'à ce que les réparations nécessaires aient été faites, la décoration rétablie et les ornements fournis.

Les revenus du bénéfice sont très faibles. Parmi différents rôles d'imposition des bénéfices, corps et communautés du diocèse de Rouen, on peut noter par exemple qu'en 1732, la chapelle de Saint-Thomas d'Aizier paie 1 livre 10 sous, alors que la chapelle de l'Ermitage de Brotonne paie 12 livres 10 sous, et la chapelle du Torp, dans la forêt de Brotonne, 22 livres.

Un bail de 1619 recense trois pièces de terre en labour appartenant à la chapelle et proches d'elle, chacune d'une vergée environ. En 1632, le bail des mêmes terres montre la troisième pièce dotée de haies et d'arbres. Une évaluation du revenu, en 1695, donne des indications plus précises sur le revenu de la chapelle, arrêté à 23 livres 6 sols 8 deniers : « Le revenu de la chapelle consistant en une acre de bois taillis sur laquelle est bâtie ladite chapelle, peut valoir par chacun an, ledit bois se vendant de neuf ans en neuf ans environ trente livres, la somme de trois livres six sols huit deniers. Item en deux acres de terre en labour qui peuvent valoir année commune en tout affermée à vingt livres ». Mais les charges sont estimées à 15 sols 7 deniers, ce qui ne laisse qu'une très faible marge de 11 livres 11 sols 1 denier. Le terrier de 1744 n'indique plus, outre une pièce de cinq vergées sur laquelle est la chapelle, que deux pièces de terre voisines, la première d'une vergée et trente-deux perches, la seconde d'une vergée.

La visite du 5 juin 1770 est effectuée à la requête de Pierre-Jacques Billoüett, prêtre. Elle constate une nette dégradation de la chapelle[33] : « visitée la chapelle de Saint-Thomas-le-Martyr sise sur ladite paroisse d'Aizier. Nous l'avons trouvée hors d'état de pouvoir y célébrer le saint mystère, le toit de la nef totalement détruit, le portail, les murailles collatérales en très mauvais état et menaçant ruine. Avons trouvé de plus l'autel indescent et à réparer, sans contretable, sans tableaux, le chœur entièrement dépavé, sans vitrage, les murailles en aussi mauvais état que la nef, le comble découvert

---

31 ADSM 7H 977.

32 ADSM 6741.

33 ADSM 7H 977.

en partie, la charpante et le lambris de la voûte pouris. Ainsi il nous a paru que ladite chapelle est dans le cas d'une entière reconstruction ». Le terrier de 1769[34] parle, quant à lui, d'un « bois taillis, sur lequel est encore quelques anciens vestiges de ladite chapelle ».

Les relations entre Pierre Jacques Billoüett, prêtre demeurant rue des Carmélites à Rouen, bachelier en théologie de la maison et société de Navarre, chapelain de la 7e portion de la chapelle de la Sainte-Trinité en la cathédrale de Rouen, prieur commendataire de Saint-Thomas, d'une part, et l'abbaye de Fécamp, d'autre part, sont marquées par un long conflit juridique.

Le prieur veut faire supporter aux religieux les charges de réparation de la chapelle, qu'il estime à 4 000 livres. Il exige le titre de son bénéfice et, à défaut de l'obtenir, réclame la possession de l'ensemble des revenus de la baronnie, qu'il justifie par des confusions savamment entretenues et, quelquefois, des arguments totalement fallacieux. Ce long procès ne présente pas, en général, d'intérêt majeur pour les structures bâties ou le parcellaire du prieuré, à l'exception d'une mention de mars 1770, qu'il faut toutefois considérer avec précaution : « ma vaste chapelle est environnée d'un fossé qui enferme le carreau sur lequel il y a eu autrefois un logement pour le prieur. Mais à plus de cent pas, il y a un autre fossé qui me sépare d'avec les moines et c'est avant ce même fossé que se trouve la vente de Saint-Thomas »[35]. Dans toutes les archives conservées, c'est la seule mention d'un logement de prieur – et tout simplement de bâtiment autre que la chapelle.

Les religieux se défendent en affirmant que le bénéfice n'a été accordé à P. J. Billoüett que sous réserve de se faire religieux – *« cum voto profitendi »* –, ce qu'il n'a jamais fait. Lassé ou sentant qu'il n'aurait pas gain de cause, P. J. Billoüett résigne son bénéfice au profit de Louis Alexandre Vincent Mahiere, prêtre demeurant à Rouen, rue du Fardeau. Lors de sa mise en possession, le mercredi 17 février 1779, le tableau de la chapelle est resté conforme à celui dressé en 1770 : « nous sommes transportés en la chapelle de Saint Thomas d'Aizier, laquelle est en ruine, le comble de la nef d'ycelle ny existant plus et une partie de celuy du chœur etant detruit [...] la porte a laquelle il ny a ny serrure ny clef [...] ». Rapidement, le nouveau prieur reprend le procès de l'ancien et tente de faire condamner les religieux à lui céder la baronnie et haute justice d'Aizier et de Sainte-Croix et dépendances, une portion des dîmes de la paroisse de Sainte-Croix et treize arpents et demi de bois aux environs de la chapelle.

Quelques années plus tard, à la Révolution, la chapelle et les terres en dépendant sont vendues comme bien national. La chapelle est alors complètement à l'abandon, toitures, charpente et voûte disparaissent et les murs s'écroulent peu à peu. La végétation, les arbres la recouvrent progressivement, bien qu'elle reste toujours l'objet de dévotions, ainsi que la mare voisine. Les pierres sont enlevées peu à peu. Lorsque commencent les premiers travaux de dégagement et de consolidation, en 1981, seul le pignon du chevet est encore visible.

III. - Description du site (M.-C. TRUC)

La léproserie s'inscrit dans un enclos traversé par la route vicinale, appelée sur les cadastres anciens et plans terriers « chemin d'Aizier à Pont-Audemer ». Au sud de la

34 ADSM terrier 296.
35 ADSM 7H 977.

route s'étend une parcelle boisée sur laquelle se trouvent la chapelle et les vestiges archéologiques. Au nord, l'enclos longe la lisière de la forêt et sa trace se perd dans les champs (fig. 3, 4).

Fig. 3
– Emprise du site dans la matrice cadastrale –

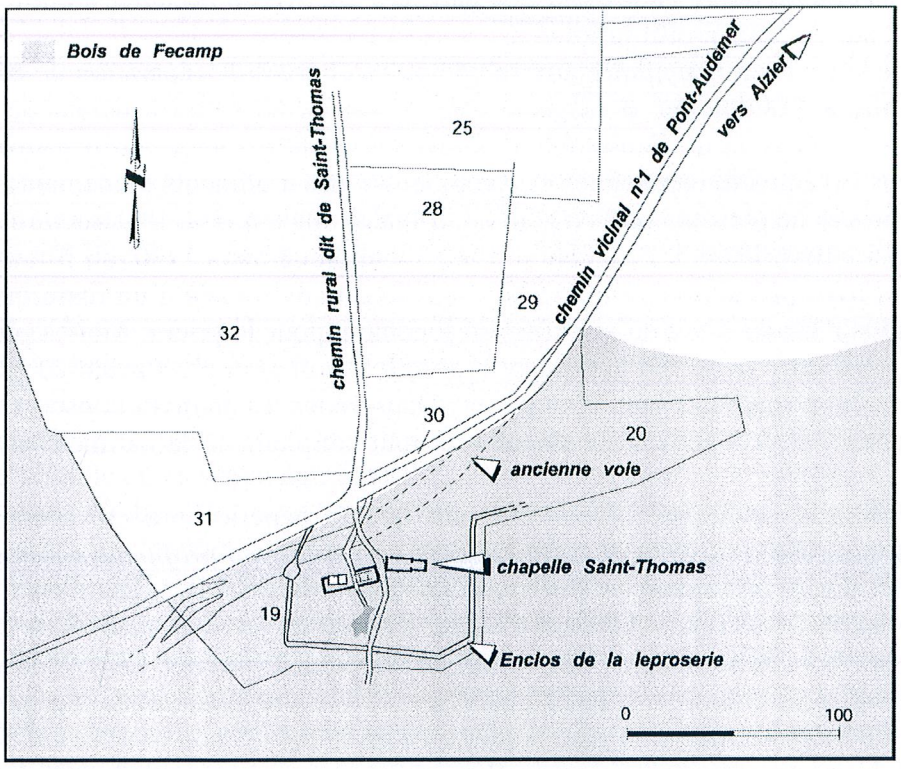

1) La chapelle

Elle n'a pour l'instant fait l'objet que de sondages ponctuels et d'un relevé pierre à pierre des élévations. Pour des raisons de sécurité évidentes, sa fouille est prévue à l'issue de la consolidation des murs.

De l'édifice originel, il subsiste le plan au sol dans son intégralité et une partie des élévations, conservées de façon fort inégale sur 50 cm à 2 m de hauteur. Seul le pignon oriental a gardé toute sa hauteur, grâce aux travaux de restaurations effectués dans les années quatre-vingt par son propriétaire (fig. 5, 6).

Le plan de la chapelle se divise en deux rectangles : une nef de 13,4 x 7 m s'ouvrait sans doute par un arc triomphal en plein cintre – comme l'indiquent deux murs de refend latéraux – sur un chœur plus étroit (6,8 x 6 m), à chevet plat et percé de deux baies romanes. L'entrée se faisait par le côté nord, comme en témoigne la grande pierre de seuil mise au jour en 1984.

Fig. 5
– Vue du chœur roman de la chapelle –

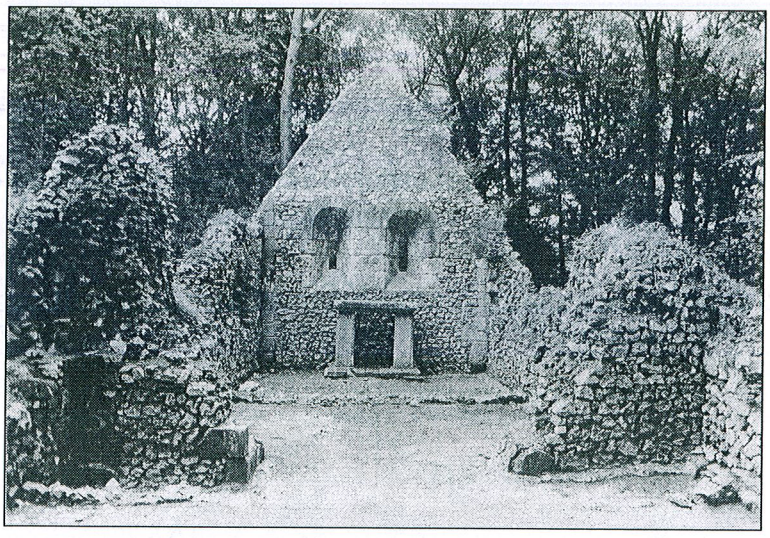

Fig. 6
– Vue des vestiges de la chapelle –

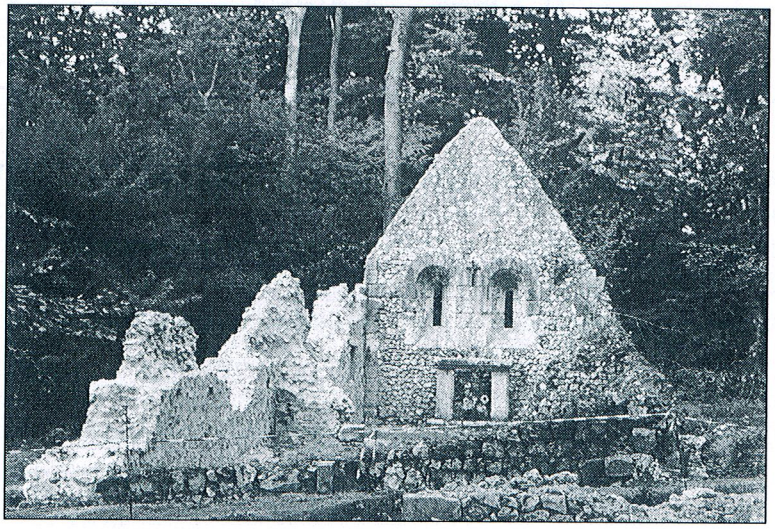

Fig. 4
– Plan général du site –
Topographie : Fabien Le Roux, Thomas Guérin

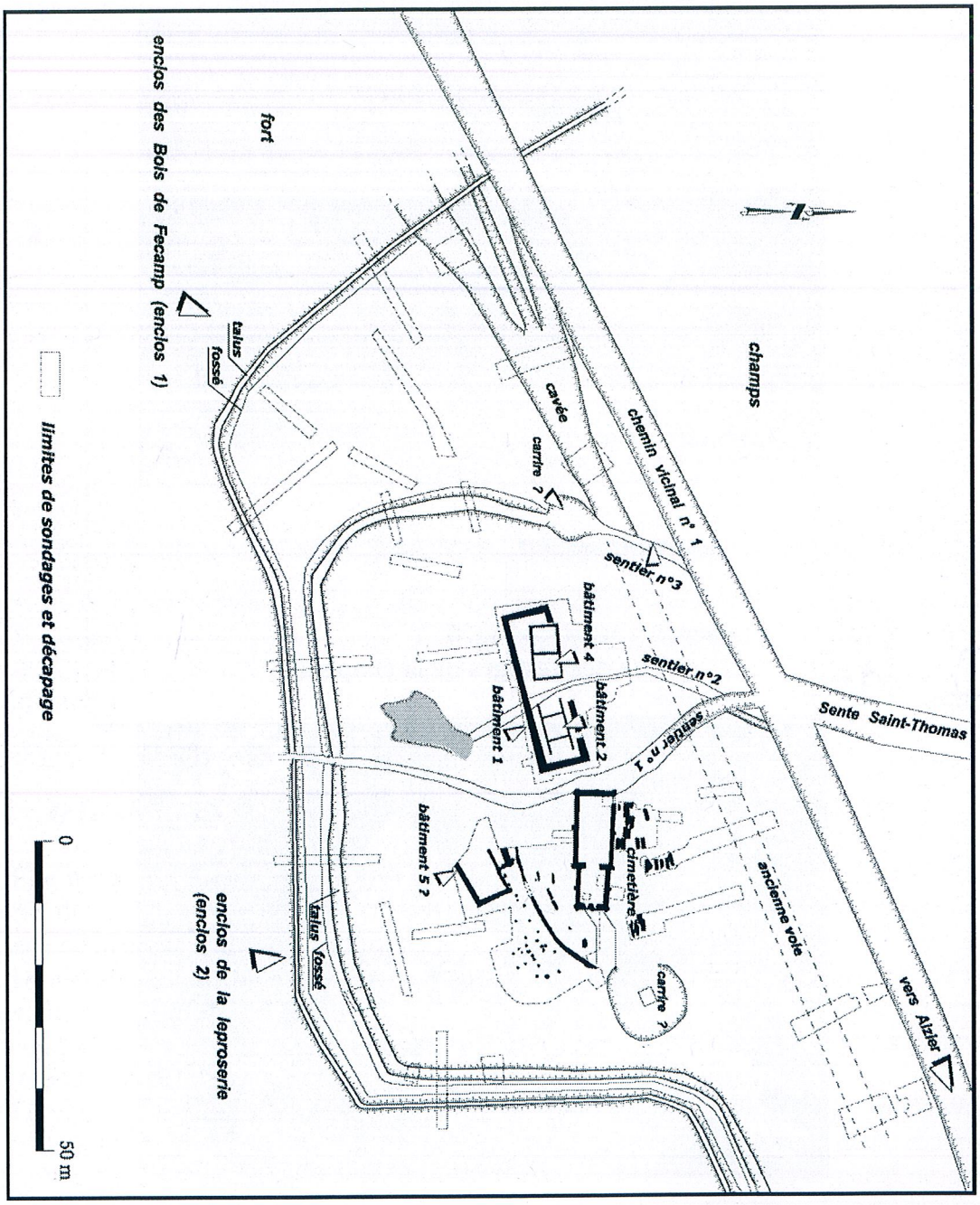

L'édifice est construit en moellons de silex appareillés et liés entre eux avec un mortier de chaux sableux. Les murs reposent sur une fondation débordante faite avec les mêmes matériaux. Les angles, les ouvertures et les contreforts sont en revanche construits en gros appareil régulier de pierres calcaires taillées. Les blocs qui forment l'assise inférieure des contreforts sont chanfreinés au sommet. Quatre d'entre eux ont fait l'objet de réfections assez maladroites, les éléments en calcaire ayant été remplacés pas des blocages de silex et mortier. D'après la stratigraphie, ces réparations sont postérieures au XVe siècle.

2) L'enclos

La léproserie forme une enclave dans le domaine des forêts de l'abbaye de Fécamp. Ces forêts ont été délimitées par un talus interne et un fossé (dénommés dans notre étude talus 1 et fossé 1), toujours visibles dans le paysage actuel et figurés sur un plan terrier de 1687[36]. La microtopographie a mis en évidence la présence d'un talus arasé, parallèle au fossé 1 que nous interprétons comme le talus entourant la léproserie (talus 2). Par une série de sondages mécaniques, nous avons réalisé des coupes stratigraphiques au sein de ce système de double enclos (fig. 7).

L'enclos 1 (talus 1, fossé 1) : bornage des Bois de Fécamp (fig. 7)

Il s'agit de l'enclos toujours visible en forêt et qui délimite les bois appartenant à l'abbaye de Fécamp.

Le fossé 1 n'est comblé que partiellement. Il présente un profil en cuvette, est profond de 20 à 40 cm et large de 1 m. Son comblement est constitué exclusivement d'un limon brun très humique et de racines. Ce fossé est donc toujours resté ouvert et, en l'absence d'entretien, il s'est progressivement colmaté de façon naturelle, en partie sous l'action de l'érosion du talus. Aujourd'hui, la plupart des parois ont atteint un angle proche de 35-40 degrés, c'est-à-dire leur pente de stabilité naturelle, et l'activité forestière continue de s'y développer. Dans l'ensemble, la paroi extérieure[37] est légèrement mieux conservée que la paroi intérieure, la première ayant été protégée par l'effondrement progressif du talus 1.

Ce talus est une éminence à sommet conique ou arrondi selon les endroits, large de 2,5 à 3 m à la base et haute de 60 cm à 1 m par rapport au sol actuel. Son étude en coupe a montré qu'il était constitué de plusieurs couches de limon des plateaux et d'argile à silex rapportés, provenant vraisemblablement du creusement du fossé 1. Les pentes du talus ont des angles moyens de 40 degrés, ce qui indique leur stabilisation, une fois l'angle de talus naturel atteint après érosion des parois.

La portion de talus étudiée en sondage 24, avec un angle intérieur de 87 degrés est remarquablement bien conservée et, peut-être, cet angle est-il un bon indicateur de l'aspect d'origine du talus (sauf en cas de remodelage postérieur) sur les autres parties de l'enclos. Il aurait eu, dans ce cas, un profil arrondi, avec un sommet presque plat, large de 1 m environ et une pente de talus proche de 90 degrés, sachant qu'une telle configuration nécessite, même sous couvert forestier, où l'érosion est moindre, un

---

36 ADSM, terrier 296.

37 Extérieure à la léproserie, c'est-à-dire la paroi située vers le talus 1.

entretien ou un aménagement spécifique[38]. Ajoutons que cette forme permet éventuellement l'installation d'aménagements particuliers au sommet (haie, palissade, mur, etc.), dont toutefois aucune trace n'a jusqu'à présent été découverte.

Fig. 7
– Coupe des enclos –
Topographie : Fabien Le Roux, Thomas Guérin

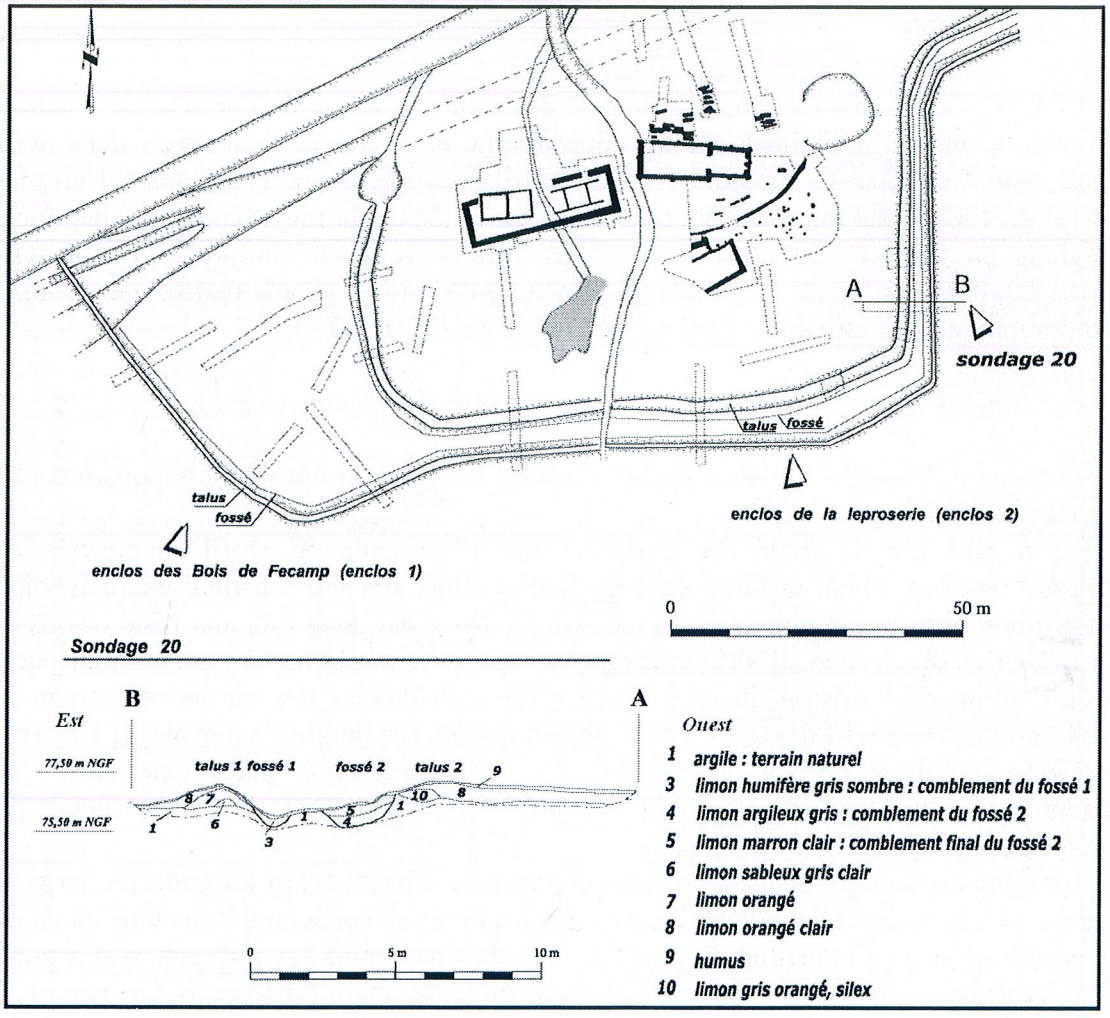

L'enclos 2 (talus 2, fossé 2) : enclos de la léproserie (fig. 7)

Ce talus et ce fossé, non conservés en surface, mais reconnus en coupe et en microtopographie, longent l'enclos 1.

Le fossé 2 est difficile à percevoir, son comblement étant fort semblable au terrain encaissant. Il se présente sous la forme d'un creusement en cuvette, large de 1 à 2,5 m et profond de 30 à 70 cm. Ses parois sont très érodées, la paroi intérieure est un peu mieux

38 LANGHOR R., « Creusement, érosion et comblement des fosses ; l'approche des sciences de la terre », *Les enclos celtiques*, actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre (Somme, 9-10 déc. 1999), *Revue archéologique de Picardie*, n° 1/2, 2000, p. 62 et suiv.

préservée, ce qui peut s'expliquer par la présence du talus 2. Le comblement du fossé est homogène et non stratifié, il consiste en une couche de limon plus ou moins gris, légèrement argileux.

Le talus 2, très arasé, se présente comme une petite butte au profil doucement arrondi, dominant l'intérieur de la parcelle de 10 à 20 cm. Sa largeur est estimée à 2 m. En stratigraphie, il est reconnaissable grâce à un niveau de limon des plateaux surmontant une fine couche d'argile rapportée. Ce talus est beaucoup trop arasé pour pouvoir mesurer de façon fiable les angles des pentes, qui avoisinent les 15 degrés. Cet arasement est-il dû à l'érosion naturelle ? Est-il lié au fait qu'il n'a peut-être jamais été très élevé ou tient-il à un aplanissement volontaire ? Si ces questions peuvent être posées, nous ne détenons en revanche aucun élément de réponse pour l'instant.

Dans la moitié ouest de la parcelle, le talus et le fossé forment un coude perpendiculaire à l'enclos 1, pour se poursuivre vers le nord en direction de la route. Les sondages pratiqués à cet endroit ont montré une meilleure conservation des deux éléments. Le talus y est large de 1,60 m et haut de 80 cm ; le fossé, large de 2,20 m à l'ouverture, de 40 cm à la base et profond de 1 m environ, affecte un profil en V irrégulier. Son remplissage atteste d'un fonctionnement ouvert et d'un comblement progressif sous l'action des facteurs naturels (lessivage et ruissellement), puis, dans un second temps, d'un remblaiement rapide d'origine anthropique.

Bilan provisoire

S'il semble évident que l'enclos 2 a été abandonné antérieurement à l'enclos 1, en revanche, en l'absence de mobilier, on ne connaît pas leurs dates de création respectives : sont-elles contemporaines ou l'enclos 1 a-t-il été mis en place lors de l'abandon de celui de la léproserie ? De même, de larges fenêtres restent à ouvrir, afin de reconnaître d'éventuels aménagements au sommet des talus (palissade, haie, mur, etc.).

3) La « voie » (fig. 4)

Le site est traversé par une cavée à peu près parallèle à la route actuelle et qui, à quelques dizaines de mètres à l'est du site, paraît la rejoindre. La route actuelle et cette cavée sont interprétées depuis toujours comme étant la voie romaine reliant Lisieux à Lillebonne en passant par Pont-Audemer[39]. Une de nos principales interrogations sur cette cavée porte sur sa chronologie : s'agit-il de l'itinéraire gallo-romain ou d'une route postérieure ? Est-elle à mettre en relation avec l'existence de la léproserie ?

Nous ne rappellerons pas dans le détail l'importance des voies pour les léproseries. Celles-ci sont toujours situées sur un axe de passage, ce qui permet non seulement le ravitaillement de l'établissement mais également l'hébergement des voyageurs, notamment des lépreux errants. En outre, divers témoignages écrits nous apprennent que les lépreux vivant dans les léproseries avaient l'habitude de se poster à l'entrée, sur la route, afin de mendier[40].

S'il est probable que la léproserie d'Aizier était installée en bordure d'une voie passant au nord de la chapelle, comme le montre un terrier (certes postérieur à la

---

39 DUVAL P. C., *Le réseau routier antique en Haute Normandie*, *op. cit.*

40 UHRMACHER M., *Leprosorien in Mittelalter und früher Neuzeit*, dans *Geschichtlicher Atlas der Rheinlande*, Beiheft VIII/5, Cologne, 2000, p. 21.

léproserie) de 1687[41], en revanche on ne sait pas si cette voie est la fameuse cavée ou bien s'il s'agit de la route départementale actuelle. L'imprécision d'échelle du fameux terrier n'a pas permis de trancher lorsque nous avons tenté de le superposer au cadastre actuel.

Dans la partie ouest du site, la voie est matérialisée, sous le couvert forestier, par une cavée à fond plat, large de 3 à 4 m et dont la profondeur diminue d'ouest en est (1,50 à 1,20 m). Trois ramifications, larges de 1 m environ et profondes de 50 à 80 cm, sont perceptibles à l'œil nu sur le terrain. Elles sont séparées les unes des autres par des petits talus. En revanche, dans la moitié est du site, la cavée n'est plus visible et son tracé n'a été repéré que grâce à la microtopographie.

Les sondages et les différentes fenêtres ouverts ont montré la présence d'un axe de circulation matérialisé par un cailloutis dense et compact, épais de 5 à 10 cm et large de 1 à 3 m selon les endroits (fig. 8). Les cailloux sont des galets de silex plus ou moins roulés, de dimensions ne dépassant guère les cinq centimètres de côté. L'ensemble repose sur le substrat argileux et est recouvert par quelques centimètres d'humus. Aucune recharge, aucune ornière, aucun fossé bordier ni aucun mobilier datant n'ont été mis en évidence.

Fig. 8
– Vue du cailloutis de la « voie » –

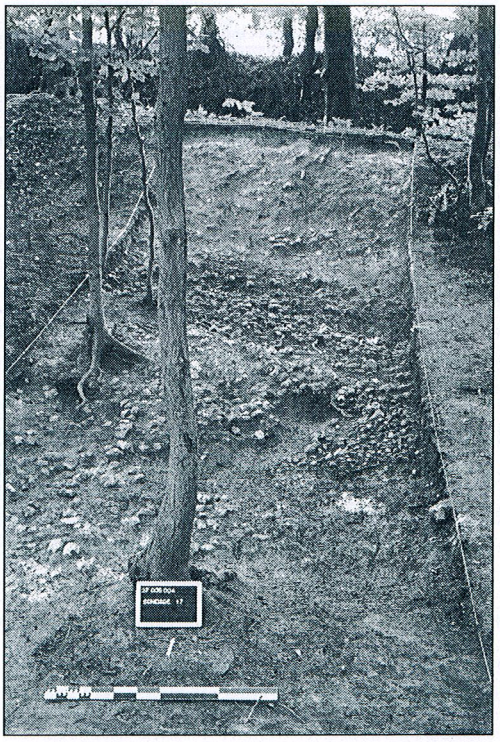

C'est dans la partie ouest du site – c'est-à-dire dans la cavée – que cet axe est le mieux conservé. Dans le reste du site, il n'est visible que de façon très fugace, sous forme de cailloutis conservé par lambeaux.

---

41 ADSM, terrier 296.

L'absence de mobilier et la nature des vestiges retrouvés, très peu caractéristiques d'une époque donnée, rendent impossible la datation de ce chemin creux et ne permettent en aucun cas de corréler cet axe à la voie romaine. De même, reste posée la question de la contemporanéité de cet axe avec la léproserie, la date de création de la route actuelle n'ayant pour l'instant pas été trouvée en archive.

4) La mare (fig. 4)

Elle occupe le bord sud de l'enclos et est située sur une des parties les plus hautes du site. De forme sans doute ovale à l'origine, les effondrements du terrain lui ont conféré son aspect torturé actuel. Ses dimensions (16 x 4 m) sont donc vraisemblablement inférieures à celles d'origine. Elle est profonde de 50 cm environ et le fond accuse un dénivelé de 50 cm du nord vers le sud.

Réputée pour ses vertus curatives, la tradition attribue à cette mare une origine gallo-romaine, en raison des silex qui en tapissent le fond. Il est évidemment impossible pour l'instant de la situer chronologiquement. Son curage, en 1999, a montré l'absence de mobilier, preuve de curages antérieurs.

Son ancienneté n'est donc pas connue mais, déjà figurée sur les terriers du XVIIe siècle et sur le cadastre napoléonien, rien n'empêche de lui supposer une origine au moins médiévale.

IV. - Les bâtiments à l'ouest de la chapelle (M.-C. TRUC)

1) Le bâtiment 1 (XIIIe-XVe siècle) (fig. 9)

Ce premier bâtiment est érigé vraisemblablement au cours du XIIIe siècle. D'orientation est-ouest, il est long de 25 m, large de 6 m[42], et occupe une superficie de 150 m^2 environ.

Ses murs, larges de 80 à 90 cm, sont construits en moellons de silex maçonnés au mortier de chaux et reposent sur une fondation débordante en blocage de silex et de mortier, large de 1 m à 1,25 m. L'emploi de la pierre calcaire est réservé aux angles et vraisemblablement aux ouvertures : nous sommes donc en présence d'une architecture semblable en tous points à celle de la chapelle.

Trois entrées possibles ont été repérées :

– accès 1 (mur nord, près de l'angle nord-est) : cette entrée reste hypothétique, aucune trace architecturale n'ayant été distinguée dans les maçonneries encore en place. Cette supposition repose sur la présence d'un bloc de craie, large de 80 cm, ayant l'aspect d'un linteau de porte, retrouvé dans les couches de démolition du mur nord. La pertinence de cette hypothèse est renforcée par le passage de la voie à quelques mètres de là : il serait logique que le bâtiment ait eu, comme la chapelle, une ouverture vers cette voie ;

– accès 2 (mur sud, près de l'angle sud-ouest) : des moellons de craie taillés, posés sur le bord extérieur du mur sud, évoquent l'aspect d'un seuil, large de 90 cm environ. Malheureusement, ces pierres ont visiblement bougé depuis l'abandon du bâtiment et

---

42 Dimensions intérieures.

toute trace de mortier les liant avec le reste de la maçonnerie a disparu, ce qui nous incite à rester très prudent quant à l'aspect originel de cette structure (fig. 10) ;

Fig. 9
– Plan du bâtiment 1 –

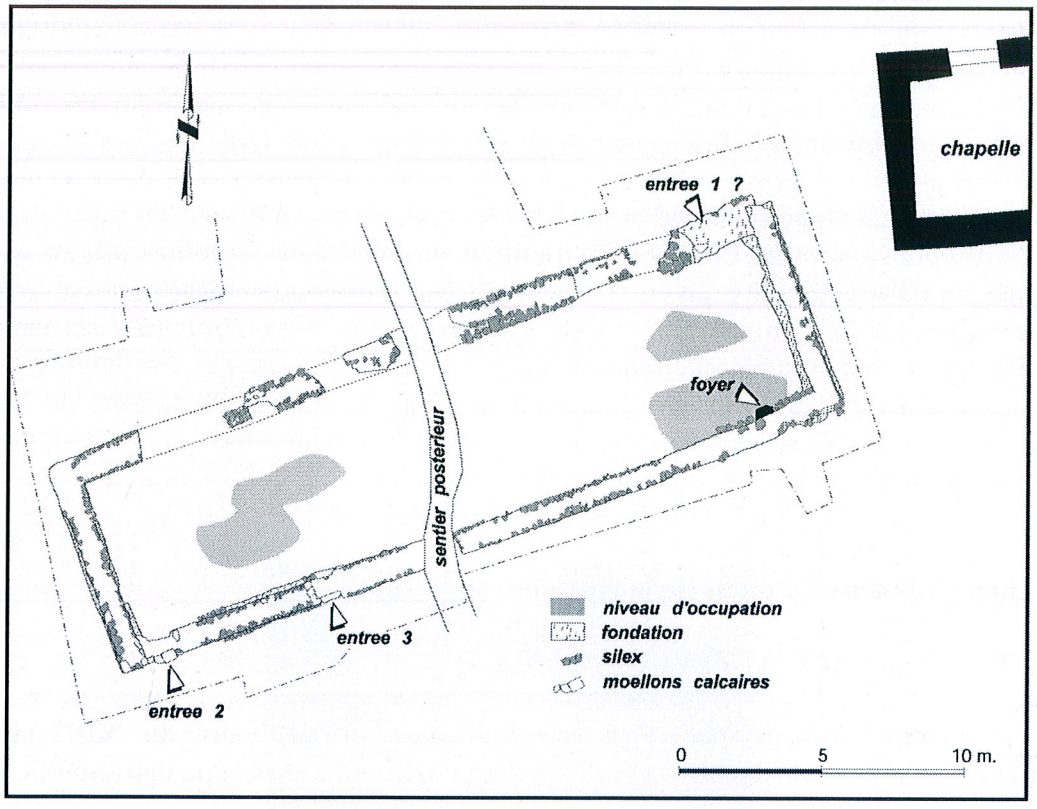

– accès 3 (mur sud) : la position des pierres, qui n'a pas varié avec le temps, leur bonne insertion dans la maçonnerie d'origine, paraissent ne laisser aucun doute sur la présence d'une entrée, large de 70 cm, à cet endroit, conférant au bâtiment une ouverture vers le sud, c'est-à-dire vers la mare (fig. 11).

Les sols sont apparemment en terre battue, comme en témoignent les quelques lambeaux mis au jour. Un petit foyer mural, appuyé contre le mur sud du bâtiment, est constitué d'une sole en terre cuite reposant sur des tuiles plates tapissant le fond d'une petite cuvette (fig. 9).

Aucune trace de cloisonnement intérieur n'a été retrouvée, ni aucun aménagement. Cette absence apparente est sans doute à mettre au compte des perturbations entraînées par l'installation de deux bâtiments postérieurs.

Fig. 10
– Entrée 2 du bâtiment 1 –

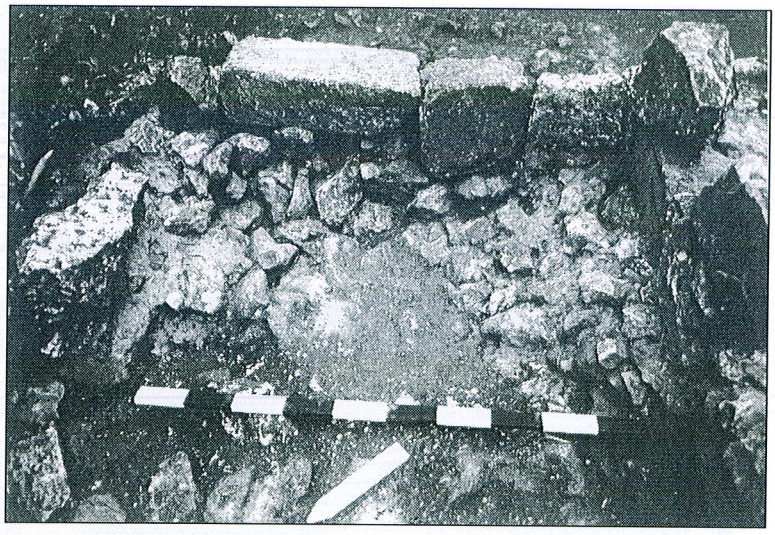

Fig. 11
– Entrée 3 du bâtiment 1 –

2) Le bâtiment 2 (fin XVe-XVIe siècle ?) (fig. 12)

À la fin du XVe siècle, les murs gouttereaux du bâtiment 1 sont démontés et arasés, les remblais de démolition étalés sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Sur leur sommet vient s'installer le bâtiment 2. Le pignon oriental du bâtiment 1 est alors refait. Une élévation en silex et mortier, semblable à la précédente, mais légèrement plus étroite, vient s'installer par-dessus et servira de pignon au nouveau bâtiment.

Ce bâtiment 2 se présente comme une construction rectangulaire, d'orientation est-ouest, implantée dans l'axe du bâtiment 1. Long d'au moins 8 m, il est large de 3,30 m

environ. Son pignon occidental n'a pas été identifié mais il faut toutefois préciser que cette zone est perturbée par le passage d'un sentier creux plus récent. Il est également possible que la troisième pièce n'ait jamais été fermée et qu'elle ait juste été couverte d'une toiture soutenue par des poteaux, dont la trace n'a pas été retrouvée.

Les autres murs sont des solins de silex liés à la terre et posés sur le sol. Ils sont conservés sur une seule assise, haute d'une vingtaine de centimètres et large d'autant (fig. 13). Ces solins étaient sans doute destinés à isoler de l'humidité une élévation à pans de bois et torchis. Aucune tuile n'a été retrouvée dans les remblais de démolition, aussi peut-on supposer, par référence à l'architecture traditionnelle locale, que la couverture du toit était en matériau périssable.

Fig. 12
– Plan des bâtiments 2 et 4

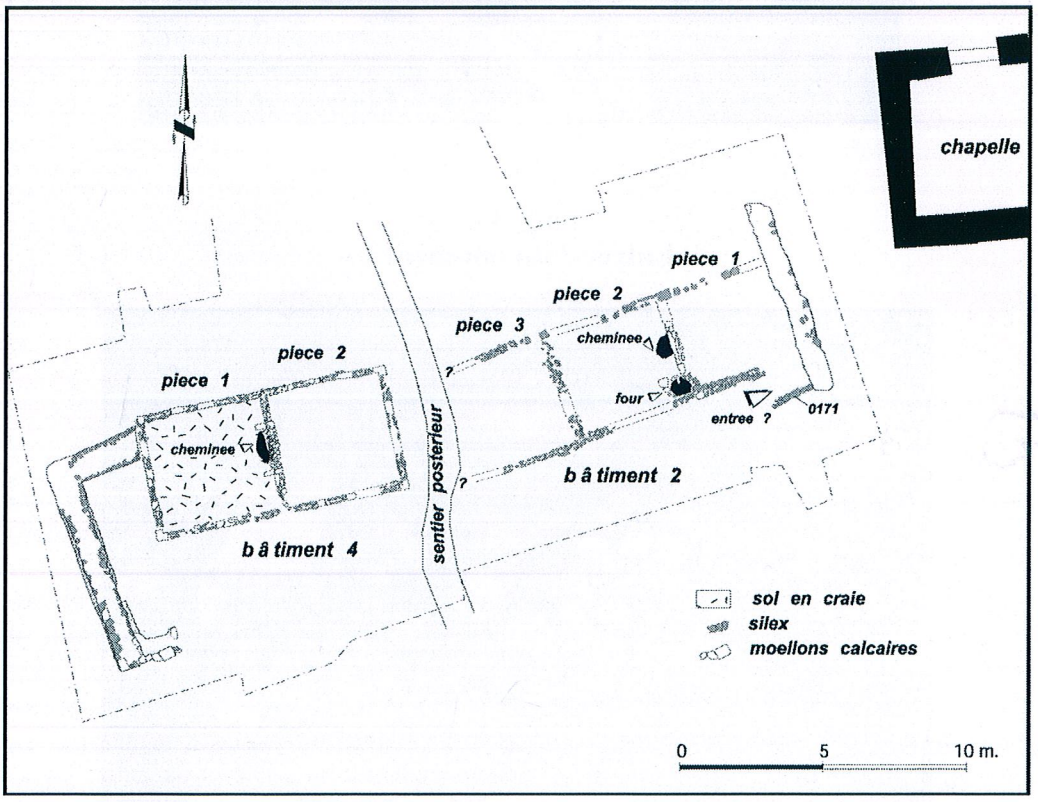

Le bâtiment est divisé en trois pièces disposées en enfilade, selon l'axe longitudinal de la construction. Les pièces 1 et 2, de dimensions semblables, couvrent chacune une superficie de 13 m^2 environ.

La pièce 2 est occupée par une cheminée et un four attenant, adossés à un mur de refend en moellons de craie, qui a été retrouvé sur une hauteur de 20 cm (fig. 14).

Le four, de forme circulaire (diam. 80 cm), est délimité par des silex. Deux soles successives ont été retrouvées sous l'effondrement de sa voûte en terre.

La cheminée comportait des piédroits en calcaire. Elle était large à l'origine de 1,20 m et profonde de 50 cm. Seule une toute petite surface de sa sole, faite d'une

simple dalle de terre rubéfiée, est conservée. Le contrecœur, lui aussi très peu conservé, était constitué de tuileaux, disposés sur chant.

Aucune trace d'entrée, intérieure comme extérieure, n'a été repérée, ce qui s'explique en partie par la mauvaise conservation des solins. Une entrée en chicane est supposée dans l'angle sud-est du bâtiment mais l'imprécision de la stratigraphie à cet endroit ne permet pas d'attribuer avec certitude à la même phase le bâtiment 2 et le solin 0171. De même, les niveaux de circulation ne sont pas conservés.

Fig. 13
– Détail d'un solin du bâtiment 2 –

Fig. 14
– Cheminée et four du bâtiment 2 –

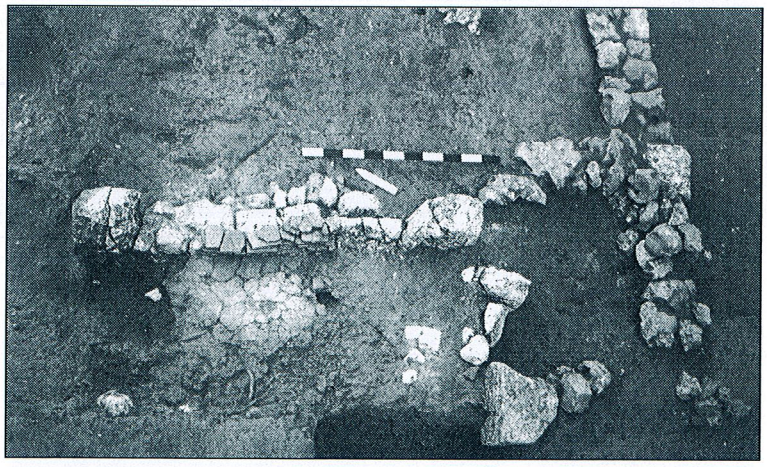

3) Le bâtiment 4 (fin XVe-XVIe siècle ?) (fig. 12)

Après l'abandon du bâtiment 1 et le démontage du mur nord (fig. 15), la zone est rehaussée d'une vingtaine de centimètres à l'aide d'un remblai limoneux riche en tuiles et en céramiques. Un nouveau bâtiment (bâtiment 4) est installé sur ces remblais, au-dessus des vestiges du mur gouttereau nord du bâtiment 1.

Cependant, le pignon occidental du bâtiment 1, à l'instar de son pignon oriental, n'est pas arasé. Il subsiste d'ailleurs aujourd'hui sur une hauteur de 80 cm environ, dépassant en altitude le sol du bâtiment 4 d'une quarantaine de centimètres. Ce mur était donc toujours visible dans le paysage, soit à l'état de ruine, soit réutilisé (par exemple par l'adjonction d'un appentis en bois qui n'aurait pas été identifié en fouille) (fig. 12).

Fig. 15
– Mur nord du bâtiment 1 démonté sur lequel vient se poser le bâtiment 4 –

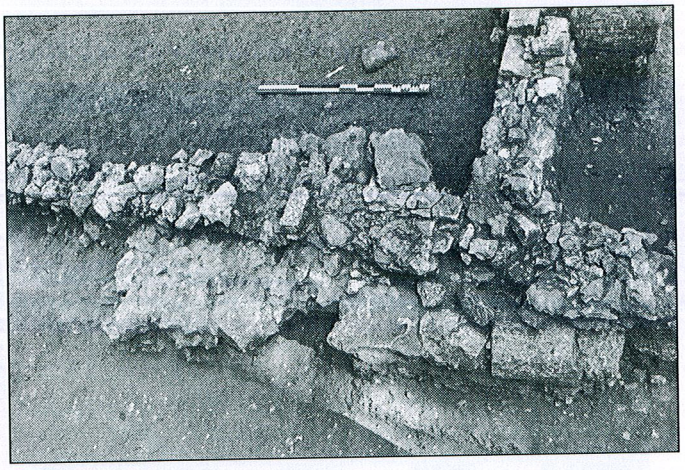

Le bâtiment 4 se présente comme un rectangle large de 4,20 m, long de 8,45 m et couvre donc une superficie de 36 m^2 (fig. 16). Distant de 18 m environ du pignon occidental de la chapelle, il est orienté sud-est/nord-ouest et par cela, rompt avec l'orientation des bâtiments 1 et 2, qui sont plutôt orientés nord-est/sud-ouest.

Fig. 16
– Vue générale du bâtiment 4 après fouille des niveaux de sol –

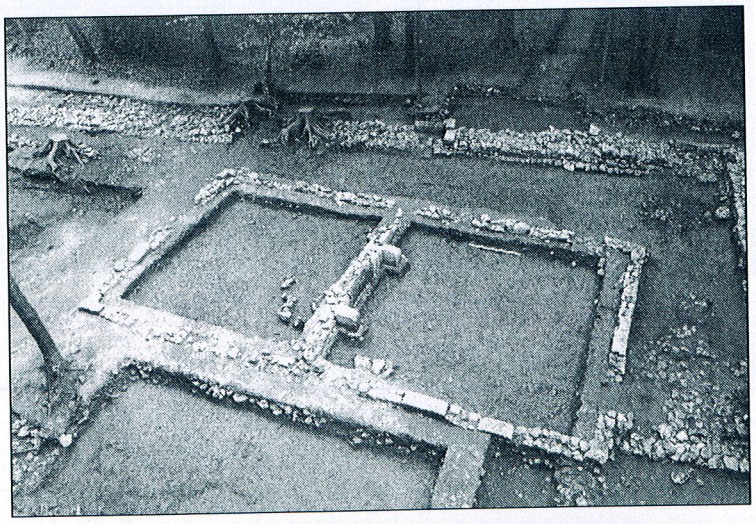

Les solins du bâtiment 4 consistent en une alternance de moellons de craie et de silex maçonnés, offrant l'aspect décoratif d'un damier (fig. 17). Les silex sont disposés sur deux à trois assises. Ils sont équarris, leur surface extérieure étant aplanie de façon à former un parement lisse. En revanche, la partie des silex insérés dans le blocage ne semble avoir fait l'objet que d'un traitement minimal. Les blocs de craie sont conservés sur une seule assise. Leur longueur varie de 50 à 70 cm. Tous sont des réemplois, comme l'attestent les feuillures qu'ils portent (fig. 18). L'on peut supposer qu'ils proviennent du bâtiment 1, dont l'arasement des murs gouttereaux, outre la mise à plat du terrain, a permis la récupération des matériaux de construction.

Fig. 17
– Détail du solin ouest intérieur du bâtiment 4 –

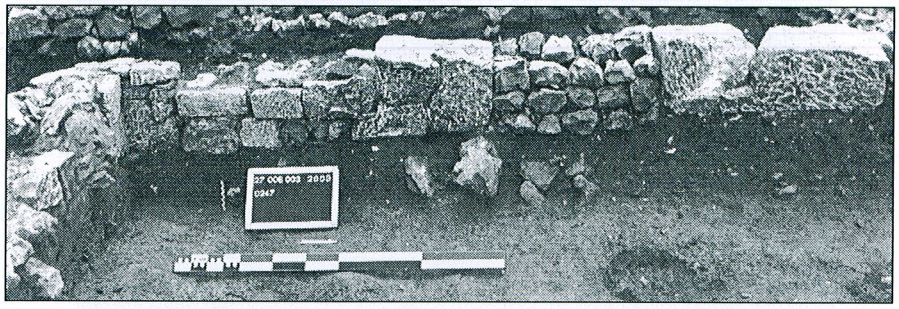

Fig. 18
– Blocs calcaires utilisés en réemploi dans le bâtiment 4 –

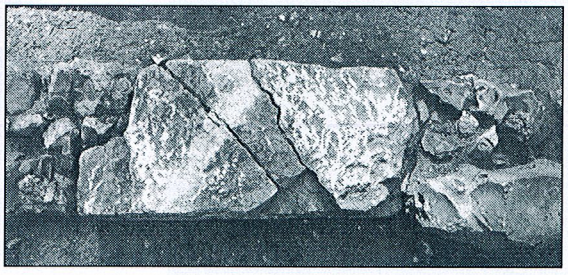

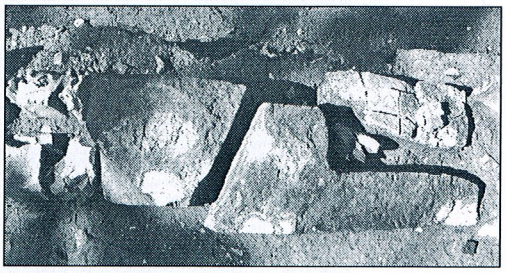

Un refend intérieur divise l'espace en deux pièces contiguës. La pièce 1, située dans la moitié ouest et d'une superficie de 17,60 m^2, comportait un sol en craie venant buter contre la base du solin, ce qui prouve que celui-ci n'était pas enterré, mais simplement posé (fig. 12). Une cheminée était appuyée contre le refend intérieur entre les pièces 1 et 2. Ce refend était, comme pour le bâtiment 2, un mur construit en moellons de craie de forme oblongue, simplement équarris et maçonnés.

La cheminée, un peu plus grande que celle du bâtiment 2, est large de 1,30 m et son âtre profond de 60 cm. Elle était encadrée par deux piédroits en craie ; du contrecœur, large de 80 cm, reste une quinzaine d'assises de tuileaux posés sur chant et liés avec un sédiment argileux (fig. 19). Ces tuileaux ébauchaient, dans la partie supérieure du contrecœur, une disposition en arc de cercle qui n'est pas conservée.

La pièce 2, d'une superficie de 16,60 m^2, n'a livré ni sol, ni aménagement. Il faut toutefois souligner que son espace intérieur est perturbé par des racines et chablis.

Les solins des maisons 2 et 4 sont typiques des maisons à pans de bois. Cette ossature était montée sur place, avant la construction du solin, qui est donc indépendant du reste de l'édifice. On ne peut connaître le nombre de files de bois utilisées dans les façades, ni le type de bois, même si dans la région, outre le chêne, il semble que l'orme ait fréquemment été employé[43].

Fig. 19
– Cheminée du bâtiment 4 –

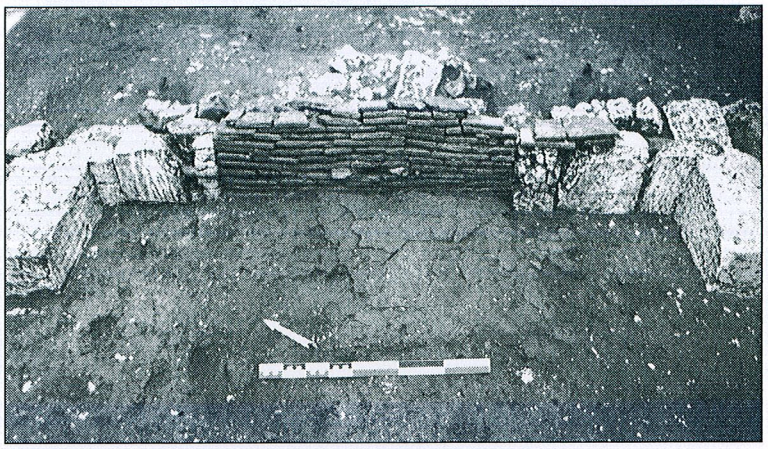

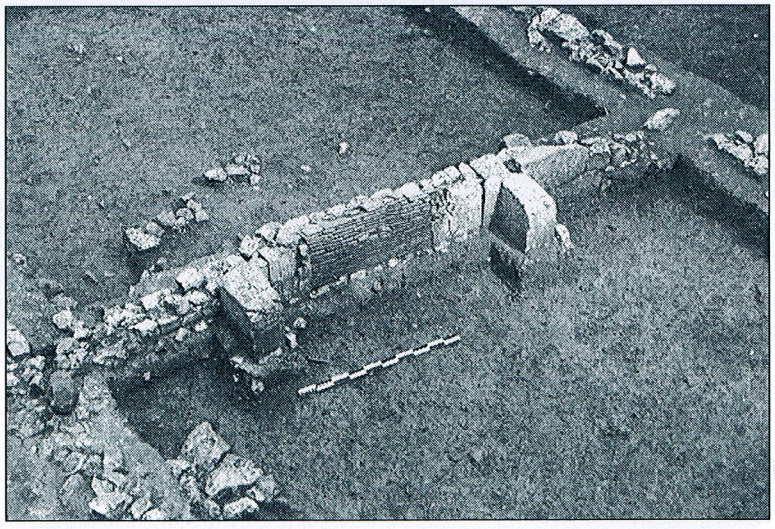

Les hourdis devaient être comblés de torchis, comme c'est le cas dans l'architecture rurale régionale et comme l'attestent les exemples datés des XVIe et XVIIe siècles parvenus jusqu'à nous. Le terrain naturel, constitué de limon et d'argile, offre ici de bonnes ressources pour sa fabrication et l'on sait que pour les fermes, l'extraction de la terre et la préparation du torchis se faisaient généralement sur place, par exemple dans

43 BOITHIAS J.-L., MONDIN C., *La maison rurale en Normandie, tome I : la Haute-Normandie*, Nonette, 1970, p. 75.

la cour, à proximité du bâtiment en construction. Il nous faudra être vigilant, lors des campagnes de fouilles futures, pour repérer ces éventuelles zones de travail.

On ne peut savoir si ces maisons avaient un étage mais les exemples qui subsistent dans la région montrent une prépondérance de maisons à un niveau. Aucune tuile n'a été retrouvée dans les couches de démolition, aussi nous privilégions l'hypothèse d'une couverture en chaume ou avec un autre matériau périssable. Si tel était le cas, la pente du toit devait donc être supérieure à 45 degrés et dégageait un important volume de comble[44], espace qui doit être pris en compte dans l'étude du bâtiment. Traditionnellement, on accède au grenier par un escalier ou une échelle en bois, souvent situé à l'extérieur. Il n'en reste malheureusement aucune preuve archéologique ici.

La position de la cheminée au centre de la maison, en appui sur le seul mur entièrement en dur de l'édifice et perpendiculairement à l'axe longitudinal de l'ensemble, est un fait très largement répandu. En effet, la cheminée et le mur qui la soutient jouent un rôle non négligeable dans la stabilité des murs, empêchant la charpente de basculer[45]. En principe, ce refend et la cheminée sont construits après l'assemblage de l'ossature en bois. Pour le bâtiment 4, la cheminée est légèrement décentrée vers le sud, en raison du passage de la poutre faîtière au sommet du toit.

Les vestiges n'ont livré aucune trace de porte ou de fenêtre. Généralement, comme l'observation ethnologique le prouve, les portes sont pratiquées dans les murs gouttereaux : l'entrée devait donc se faire soit au nord, en direction de la voie, soit vers le sud, en direction de la mare. De même, nous n'avons retrouvé aucune trace de communication entre les pièces et peut-être ouvraient-elles toutes sur l'extérieur.

4) Synthèse

Le bâtiment 1 : un usage collectif ?

Excepté les maçonneries, il faut reconnaître que les aménagements intérieurs du bâtiment 1 sont mal conservés : aucune trace de cloisonnement n'y a été détectée, aussi sa structuration interne nous échappe-t-elle totalement. D'après la taille des murs, la présence d'un étage est envisageable. Les nombreuses tuiles retrouvées dans les remblais indiquent une toiture couverte de ce type ce matériau. Ainsi restitué, ce bâtiment apparaît comme une construction imposante, semblable à ce que l'on trouve dans les prieurés de la même époque.

Aussi peut-il être interprété comme une construction à usage collectif et correspondrait à un schéma de type conventuel, avec cuisine et réfectoire au rez-de-chaussée et dortoir (ou cellules individuelles) à l'étage.

La céramique présente dans les niveaux d'occupation et les remblais de démolition donne une fourchette chronologique du XIIIe au XVe siècle, qu'il faudra affiner lors de l'étude du mobilier. Néanmoins, il apparaît certain que ce bâtiment est contemporain de l'utilisation du site en tant que léproserie. Sa relation chronologique avec la chapelle n'est pas éclaircie par la stratigraphie. Cependant, la similitude des architectures plaide en faveur de constructions contemporaines.

---

44 *Ibidem*, p. 25.

45 *Ibid.*, p. 17.

Les bâtiments 2 et 4 : des logis individuels ?

Le bâtiment 4, avec son solin décoré d'un motif en damier, appartient visiblement au type de la maison rurale haut-normande[46], dont on peut encore voir de nombreux exemples dans nos campagnes. Le Roumois notamment, a conservé un nombre notable de maisons à colombages et constitue un bon terrain d'observation pour se faire une idée de l'aspect du bâtiment 4[47].

Ces maisons sont rectangulaires, assez étroites. Leur largeur ne dépasse pas en général 4 à 5 m, ce qui est la longueur maximale pouvant être donnée aux sommiers de la charpente. C'est le cas pour notre bâtiment, dont la largeur interne est de 4,20 m et la largeur externe inférieure à 5 m.

En général, ces maisons sont composées de deux ou trois pièces disposées en enfilade : salle commune, vestibule, chambre. Si l'on se réfère à ce cas courant, la pièce 1 serait la salle commune, où l'on pratiquait la cuisine, d'où la présence d'une cheminée. La pièce 2 pourrait alors être la chambre. Évidemment, dans le cas spécifique d'une léproserie, il nous faut rester prudent sur l'attribution fonctionnelle de ces diverses pièces. Néanmoins, tous les caractères architecturaux semblent présents pour considérer ce bâtiment comme une maisonnette destinée à abriter des malades ou des moines ou du personnel soignant.

Fig. 20
– Vue générale de la zone bâtie –

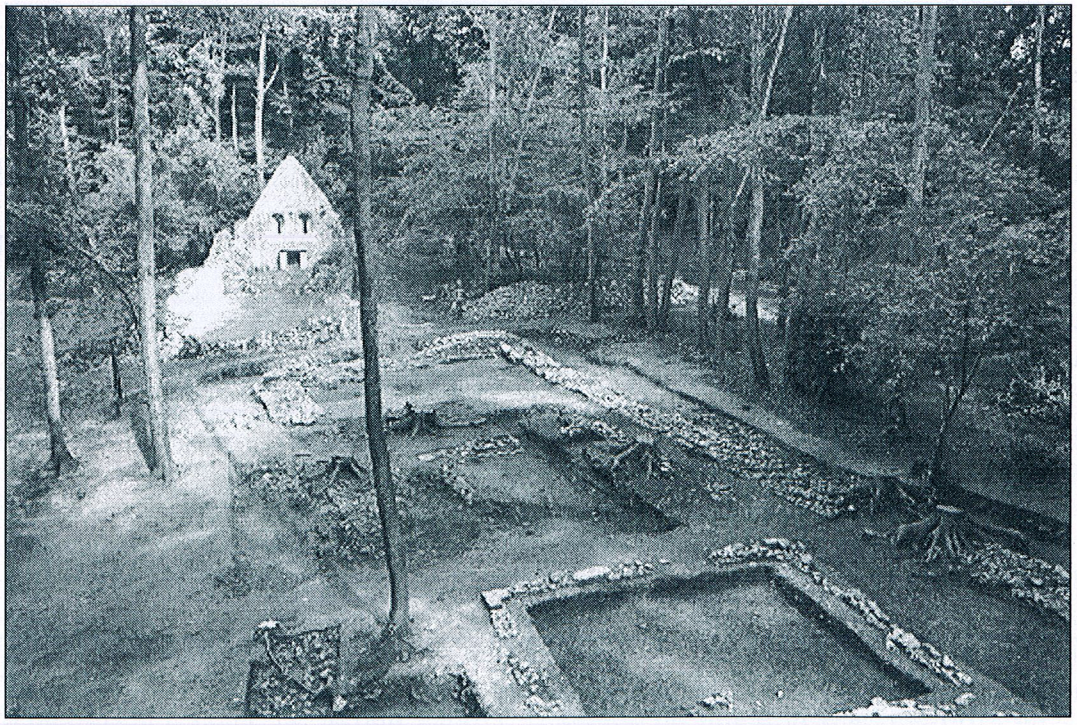

46 *Ibid.*, p. 11.
47 *Ibid.*, p. 73.

Les éléments céramiques présents dans les niveaux de démolition et dans le sol en craie de la pièce 1 du bâtiment 4 indiquent la fourchette chronologique des XVe-XVIe siècles, avec notamment la présence de pichets de grès du Beauvaisis. Les éléments postérieurs au XVIe siècle semblent absents. Ces deux maisons seraient donc contemporaines de l'utilisation de l'établissement en tant que léproserie. En revanche, leur éventuelle relation chronologique reste à déterminer et n'a pas pu être identifiée par la stratigraphie, l'espace compris entre les deux édifices étant entièrement perturbé jusqu'à l'argile naturelle par un sentier creux postérieur et par des chablis. Seule l'étude céramique permettra donc de déterminer si l'un des bâtiments a été édifié avant l'autre, même s'ils semblent avoir été contemporains durant un laps de temps qu'il reste à définir.

Le bâtiment 2, en se réinstallant au-dessus du bâtiment 1, traduit une volonté de tenir compte de la construction la plus ancienne : il est en effet rigoureusement implanté dans l'axe du premier, dont il réutilise le pignon oriental. Ses murs ne se trouvent donc pas directement sur ceux du précédent. La disposition du bâtiment 4 montre en revanche un très net changement d'orientation et une absence de prise en compte des maçonneries antérieures, alors qu'elles étaient connues, certaines étant même toujours visibles.

Ces trois bâtiments traduisent donc le passage, vers la fin du Moyen Âge, d'un mode de vie collectif, voire conventuel, à un mode de vie individuel. Bien évidemment, la découverte ou non de nouveaux bâtiments lors des campagnes prochaines permettra d'étayer ou d'infirmer cette hypothèse.

Il n'y a pas eu de *hiatus* dans l'occupation de la zone bâtie. Au cours des siècles, les différents bâtiments se sont réinstallés dans un même espace et, à chaque fois, les murs anciens ont été démontés et remblayés ou réutilisés (fig. 20). Aucun indice d'abandon long et durable n'a été repéré entre les différentes phases : au contraire, chaque nouvelle occupation traduit une connaissance et une prise en compte des occupations antérieures.

V. - Le cimetière (C. NIEL)

1) Premiers résultats anthropologiques

Les résultats anthropologiques de la population inhumée dans le cimetière de la chapelle Saint-Thomas d'Aizier, présentés dans cet article, sont nécessairement succincts[48], puisque essentiellement issus des observations de terrain, et n'offrent donc qu'un premier aperçu de l'étude en cours. Ils semblent néanmoins d'ores et déjà particulièrement intéressants et montrent tout l'intérêt anthropologique de cette fouille.

Le travail commun entrepris depuis 2004 par Marie-Cécile Truc et le Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales (CRAHM-UMR 6577 CNRS-Université de Caen Basse-Normandie) et, plus particulièrement, avec le Laboratoire d'anthropologie physique, s'est en effet révélé très fructueux dans le domaine de la recherche paléoanthropologique. Cette collaboration vise, entre autres choses, à améliorer nos connaissances sur les rituels funéraires d'une léproserie, sur la lèpre elle-même et sur ses incidences sur la vie d'une communauté de lépreux.

---

48 En effet, seules quelques tombes identifiées en 1998 ont été dégagées à la fin de la campagne 2004 et c'est surtout en août 2005 que la fouille des zones sépulcrales attenantes à la chapelle a réellement commencé.

Si, jusqu'à présent, la plupart des études de léproseries médiévales ont été ou sont menées dans le cadre des fouilles de sauvetage urgent[49], le site d'Aizier, parfaitement préservé, permet d'envisager une fouille exhaustive et les rares données disponibles actuellement sur les populations lépreuses médiévales donnent toute la mesure des apports de ce site.

Dans le cadre de l'étude du site d'Aizier, la reconnaissance des modes d'inhumation et des rituels funéraires est une priorité pour l'analyse de la gestion des espaces funéraires mais aussi pour rechercher d'éventuelles sectorisations liées à des critères de sélection selon l'âge, le sexe ou le statut social des individus (moines, laïcs, lépreux ou autres), etc.

Certaines léproseries ne comptent aucun lépreux parmi les défunts mais ont des sujets porteurs de nombreuses autres pathologies assimilées à la lèpre[50]. Aussi, l'étude d'Aizier vise-t-elle également à mieux appréhender les caractéristiques de la population inhumée dans la léproserie. Ainsi, la reconnaissance des pathologies des défunts (lèpre ou autres maladies, atteintes carentielles ou traumatiques), l'évaluation de leur stade d'avancement au moment du décès des individus et de leur incidence sur les causes de ce décès sont pleines d'intérêt pour estimer l'état sanitaire de la population inhumée, mieux percevoir le niveau de vie des lépreux et, éventuellement, donner une vision plus juste de l'assistance aux malades au Moyen Âge.

À l'issue des campagnes de 2004 et 2005, vingt-six sujets ont été exhumés et transférés au CRAHM pour faire l'objet d'une analyse anthropologique et paléopathologique exhaustive en laboratoire[51]. Trois des sondages ouverts lors des précédentes périodes de fouilles ont été élargis (cf. fig. 21), notamment ceux situés au nord immédiat de la chapelle (sondages 23 et 30) et au nord-est (sondage 29). Dans la zone sud de la chapelle, quatre sépultures, *a priori* placées sur un seul niveau d'inhumation, ont également été mises au jour. Au total, à peu près une trentaine de sépultures ont été identifiées et/ou intégralement fouillées à Aizier. Pour le moment, les sépultures les plus nombreuses et les plus densément réparties sont situées dans le sondage 30, immédiatement au nord de la chapelle et le long du mur septentrional de cette dernière : trois inhumations y avaient été dégagées en 2004 et quatorze nouvelles y ont été localisées en 2005. Au moins trois niveaux d'inhumation ont pu être reconnus

---

49 TOUATI F.-O., « Problèmes d'histoire, d'architecture et d'archéologie hospitalière dans l'Europe médiévale », *Archéologie et architecture hospitalières*, *op. cit.*, p. 7-23 . DUMONT C., *La maladrerie de Balmont*, *op. cit.*, vol. 1. VIE M., « Fouilles de la maladrerie de Gallardon », *op. cit.* JEANNE D., *La léproserie Saint-Nicolas de la Chesnaie de Bayeux, 1173-1786*, Rapport des sondages archéologiques de la nécropole, 1992, 14 p. GONDOUIN M.-N., LE GAILLARD L., CHANSON K., *Échangeur de la « Corneille », Bretteville-l'Orgueilleuse, Putot-en-Bessin, Sainte-Croix-Grand-Tonne, DFS de diagnostic*, SRA de Basse-Normandie, 1995. GUILLON M., GREGOIRE V., JEANNE D., « Histoire, archéologie et anthropologie d'une léproserie et de ses morts : Putot-en-Bessin », *op. cit.*, p. 45-101.

50 GUILLON M., GRÉGOIRE V., JEANNE D., *ibidem*, p. 79.

51 L'étude de la population inhumée dans le cimetière de Saint-Thomas d'Aizier se déroule dans un premier temps par l'intervention sur le terrain de Cécile Niel (CRAHM/CNRS), en association avec l'archéologue, pour encadrer la fouille des sépultures et, dans un second temps, par l'analyse des squelettes en laboratoire. Cette dernière est réalisée par A. Alduc-Le Bagousse (responsable du laboratoire d'Anthropologie Physique du CRAHM) en collaboration avec C. Niel. Plusieurs des individus sont également étudiés ou vont être prochainement analysés par le Dr Joël Blondiaux (paléopathologiste) du Centre d'Études Paléopathologiques du Nord (CEPN), avec lequel le laboratoire du CRAHM est associé.

dans ce secteur. Dans les autres sondages, seuls quelques recoupements de fosses ont été observés.

Fig. 21
– Plan de répartition des sépultures dans les diverses zones de fouilles de la chapelle Saint-Thomas d'Aizier. Campagnes de fouilles 2004 et 2005 –
Matérialisation des différentes zones de fouilles par rapport à la chapelle Saint-Thomas d'Aizier et répartition des sépultures : sondage du secteur sud ; sondage 30 situé immédiatement au nord et le long de la nef de la chapelle ; sondage 23 au nord ; sondage 29 au nord-est du chevet.

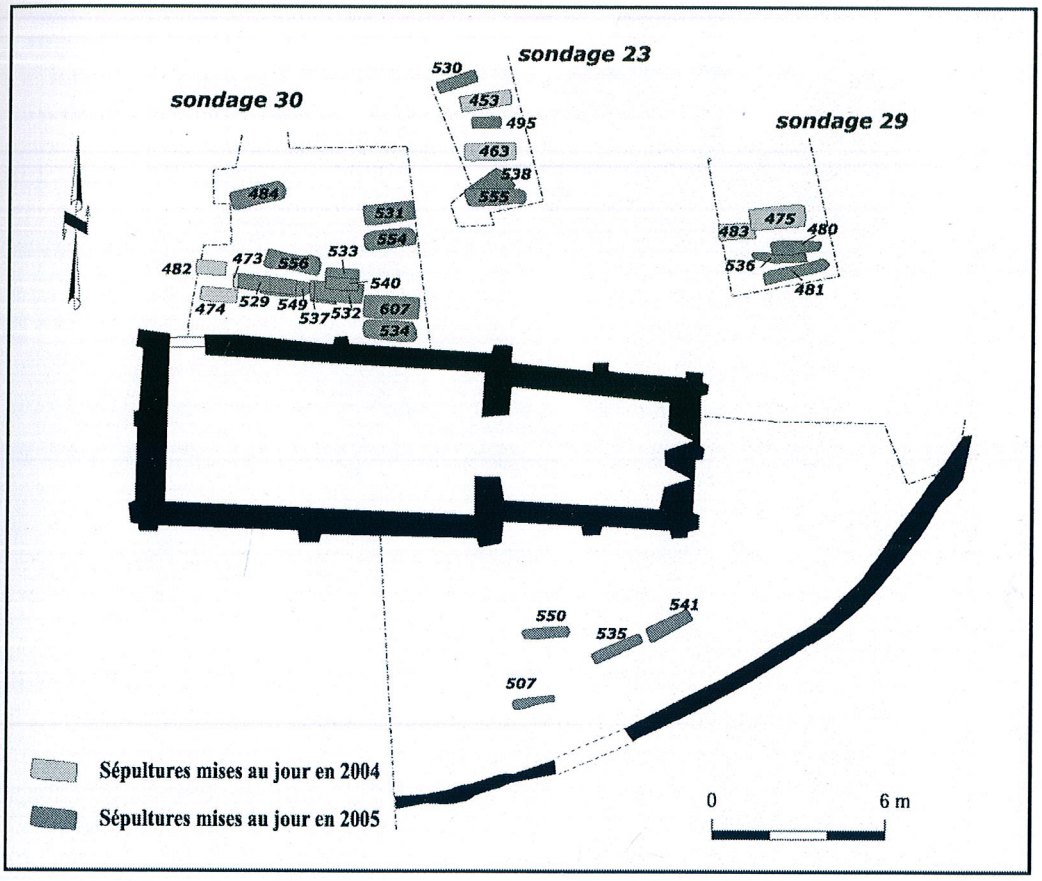

2) Modes d'inhumation

Plusieurs modes d'inhumation ont été déterminés à Aizier. Parmi toutes les sépultures identifiées (cf. fig. 22), douze sont en coffrage de bois, neuf sont en cercueil, cinq en pleine terre et deux correspondent à des os placés en réduction dans la fosse sépulcrale d'un autre individu (cf. fig. 23). Dans ce dernier cas, les os surnuméraires appartiennent à des sujets inhumés antérieurement au même endroit mais dont les os ont été récupérés et placés aux pieds, à la tête, le long des parois de la fosse ou même sur le corps du nouveau défunt. Trois dernières tombes ont un mode d'inhumation

indéterminé pour le moment[52]. En effet, le niveau de creusement des tombes s'est révélé très inégal, notamment au nord de la chapelle, et certaines sépultures se sont avérées particulièrement profondes[53].

Fig. 22
– Représentation en pourcentages des divers modes d'inhumation reconnus à Saint-Thomas d'Aizier lors des campagnes 2004-2005 ; N = 31 –

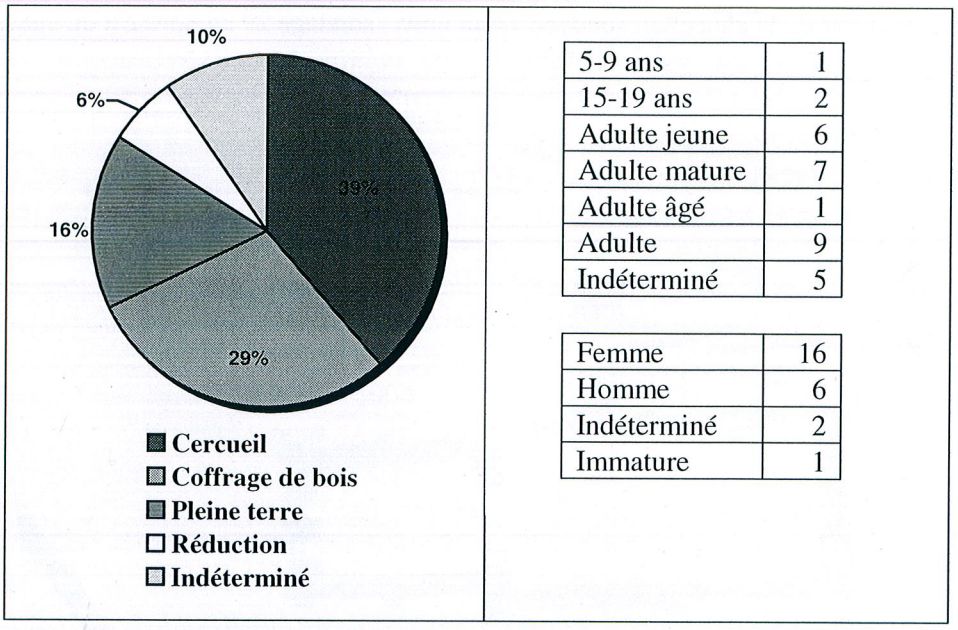

5-9 ans	1
15-19 ans	2
Adulte jeune	6
Adulte mature	7
Adulte âgé	1
Adulte	9
Indéterminé	5

Femme	16
Homme	6
Indéterminé	2
Immature	1

Les coffrages de bois sont attestés à la fois par des traces ligneuses brunes dans le sol ou par des effets de paroi en négatif très nets, les planches de bois qui servaient à protéger le cadavre ayant disparu mais des espaces vides matérialisant encore leur présence et apparaissant très nettement au moment du décapage superficiel de la fosse[54] (cf. fig. 24). Dans plusieurs cas, la présence d'un coffrage a pu également être identifiée à partir de la position des os en sépulture. En effet, des effets de parois sont parfois observés alors même que la décomposition des corps s'est visiblement déroulée en espace vide, comme l'attestent certains déplacements osseux (cf. fig. 25). De même, des calages céphaliques ou des pierres placées le long des parois, aux extrémités ou aux angles de certaines sépultures ont aussi été notés (cf. fig. 26). La taille de ces coffrages de bois varie de 1,23 m à 1,84 m de long, pour une largeur occidentale de 0,26 à 0,47 m et une largeur orientale de 0,14 à 0,47 m.

---

52 En effet, leur dégagement est incomplet, soit en raison de la couverture forestière, soit parce qu'elles n'ont été identifiées que dans les derniers jours de la fouille et qu'il a semblé plus raisonnable, vu leur profondeur, de les laisser en place pour la campagne 2006.

53 Le dégagement manuel d'environ 1 m à 1 m 30 de déblais superficiels a parfois été nécessaire avant d'atteindre les inhumations elles-mêmes.

54 HENRION F., « Coffrages de bois, coffrages de planches (notes sur l'utilisation du bois dans le maintien des terres et matériaux autour du cadavre », *Bulletin de liaison du GAAFIF*, n° spécial 2 (*Rencontre autour du cercueil*), 1998, p. 31-33.

Fig. 23
– Sépultures 549, 554 et 607, sondage 30
Ossements placés en réduction au-dessus ou sur les côtés d'un sujet en place –

Dans le cas de la sépulture n° 554 (photo de gauche), la plupart des ossements d'une femme adulte ont été déposés au-dessus du sujet féminin en place. D'après les effets de parois relevés pour certains de ces os, il a été possible de restituer la forme trapézoïdale de la tombe et de reconnaître la profondeur initiale du creusement de la fosse. En effet, grâce à l'observation des faces d'apparition des os placés en réduction et d'après leur position en équilibre le long des parois sud et ouest ainsi que les différences de niveaux relevées entre leurs extrémités distales et proximales, la profondeur de la fosse a pu être restituée, et est d'environ 40 cm. Des réductions, moins importantes, ont aussi été observées dans d'autres sépultures. Ainsi, un crâne adulte a été placé le long de la paroi sud de l'inhumation 549 (photo du milieu) et divers ossements ont été recueillis dans la terre de remplissage de la fosse. Dans un troisième cas, au moins quatre crânes différents et plus ou moins complets ont été relevés lors du décapage superficiel de la tombe (sépulture 607, photo de droite).

Fig. 24
– Sépulture 531, sondage 30
Effets de paroi en négatif visibles lors du dégagement superficiel de plusieurs sépultures –

Les cercueils sont avérés par la présence de très nombreux clous retrouvés tout autour des corps et à divers niveaux d'altitude : on compte de six à plus d'une vingtaine de clous selon les cas (cf. fig. 27). Les inhumations en cercueil se localisent essentiellement à proximité de la chapelle, dans le sondage 30. Ils sont globalement de forme trapézoïdale et de dimensions moyennes : entre 1,62 m et 1,75 m de long, pour une largeur occidentale de 0,25 à 0,37 m et une largeur orientale de 0,21 à 0,39 m.

Dans certains cas, il s'est avéré difficile de différencier la nature exacte du contenant dans lequel les individus ont été inhumés. En effet, comme cela avait été précédemment observé, plusieurs sujets, localisés essentiellement dans la partie nord du cimetière, sont placés dans des sépultures en cercueil ou en coffrage de bois très courts, très étroits et surtout relativement profonds (de 50 à 60 cm).

Leur taille et leur forme rectangulaire permettent d'avancer l'idée d'une réutilisation, à des fins funéraires, d'un meuble-coffre[55] ou d'une huche à usage domestique, plutôt qu'à l'utilisation d'un cercueil tel qu'il est généralement décrit en archéologie. En effet, dans plusieurs cas, la présence de clous restés en position le long des parois est observée, notamment le long des parois occidentales et orientales. Ces clous apparaissent généralement pointe vers le bas dans les niveaux supérieurs de la sépulture, pointe vers le haut en fond de sépulture.

---

55 HUNOT J.-Y., « Les cercueils de bois médiévaux et modernes en Anjou : meubles précieux ou simples caisses ? », *Revue archéologique de l'Ouest*, 13, 1996, p. 185-203.

Fig. 25
– Sépultures 507 et 535, secteur sud ; sépulture 482, sondage 30
Coffrages de bois déterminés d'après des parois latérales en négatif ou par la présence de clous et de traces ligneuses les matérialisant mais aussi d'après la position en sépulture des ossements –

Pour la sépulture n° 535 (photo de gauche), le coffrage de bois très étroit a été déterminé d'après les effets de parois en négatif, la présence d'un clou isolé et surtout d'après les os en position d'équilibre le long des parois. Ce sujet masculin est inhumé tête orientée au sud-ouest, pieds au nord-est et se trouve en décubitus dorsal, bras placés le long du corps, le gauche montrant un net effet de paroi et apparaissant par sa face proximo-latérale. Des compressions importantes de la cage thoracique, des ceintures scapulaire et pelvienne sont également visibles. Les côtes, très serrées, paraissent imbriquées les unes avec les autres, la face latérale des côtes droites recouvrant partiellement les thoraciques. Les épaules sont fortement latéralisées et les clavicules sont hyper-verticalisées, la gauche ayant migré sur le gril costal gauche. Les membres inférieurs sont symétriques, genoux et pieds serrés dans l'axe du corps. Divers déplacements osseux attestent l'existence d'espaces vides dans cette sépulture : déconnexion du crâne et de la mandibule, celle-ci ayant migré sur le milieu de la poitrine, affaissement vers le sud de l'humérus droit, migration dans l'espace central de la fosse de la *patella* droite, à mi-cuisses, déplacement des lombaires et affaissement du sacrum vers le fond de fosse, migration des os des avant-bras et des mains, des os du tarse, des métatarsiens et des phalanges retombés en arrière sur les chevilles… tout en restant dans le volume interne de la fosse. Dans le deuxième exemple, celui de la sépulture n° 482 (photo du milieu), fouillée en 2004, il s'agit d'une toute jeune femme (18-21 ans), inhumée dans un coffrage extrêmement petit et étroit. La fosse, profonde de 20 à 30 cm, est de forme rectangulaire (1,20 m de long pour 20 à 21 cm de large seulement, à l'ouest comme à l'est). La jeune femme, disposée bon gré mal gré, les jambes arquées et en appui contre les parois sud et est, présente là encore des compressions très importantes de l'ensemble du corps. Au moment du dépôt dans la fosse, elle a été mise en position légèrement latéralisée, le côté droit du corps étant surélevé et prenant appui contre la paroi sud de la fosse. Elle repose néanmoins sur le dos, tête en contrebas par rapport aux membres inférieurs, bras placés le long du corps, très serrés en position latéralisée et marquant de très nets effets de paroi. L'avant-bras droit est fléchi sur l'abdomen, la main droite, repliée sur elle-même, se trouve sur le bras gauche. L'avant-bras gauche est hyper fléchi sur le thorax. La main gauche est placée sur l'épaule droite. Les membres inférieurs sont également en hyper flexion et s'appuient contre les parois sud et est de la sépulture, les pieds étant à plat et butant contre la paroi orientale de la fosse. Aucun os n'est sorti du volume interne de la sépulture et, même si des colmatages partiels, postérieurs à la dégradation des chairs, sont présents dans la sépulture, la décomposition du corps s'est opérée en espace vide, comme l'atteste la présence de petits clous ronds retrouvés sur toute la partie médiane du corps ou le long de la paroi sud de la sépulture. Le maintien parfait de la position des os longs semble davantage lié à l'exiguïté du coffrage dans lequel cette femme a été inhumée que par un comblement immédiat. Le genou gauche montre un net affaissement vers le sud. Ce mouvement ne peut avoir eu lieu que postérieurement au dépôt en sépulture et est imputable au relâchement des contentions articulaires qui s'opèrent au cours de la décomposition. Le dernier exemple concerne la sépulture n° 507 (photo de droite), située au sud de la chapelle, d'une femme adulte. Si aucun clou ni trace de bois n'ont été perçus à la fouille, les observations taphonomiques effectuées sur le terrain attestent sans problème une décomposition en espace vide, probablement en coffrage de bois. En effet, si des effets de parois et des calages de pierres sont notés de part et d'autre du crâne, l'humérus droit est en position latéralisée, position en équilibre des os des pieds… et si la plupart des os longs sont en place et restés en connexion lâches les uns avec les autres, plusieurs déplacements osseux attestent la persistance d'espace vide au moment du décharnement du

corps : affaissement vers le nord de l'humérus gauche et déconnexion des os de l'avant-bras gauche ; déplacements des lombaires ; affaissement complet des côtes vers l'est ; complète mise à plat de la ceinture pelvienne – abstraction faite de l'aile iliaque droite déplacée lors de l'arrachage de la souche qui recouvrait partiellement cette sépulture – ; migration de la *patella* gauche en fond de sépulture au milieu des cuisses ; affaissement vers l'est des métatarsiens et des phalanges, qui néanmoins respectent une limite orientale…

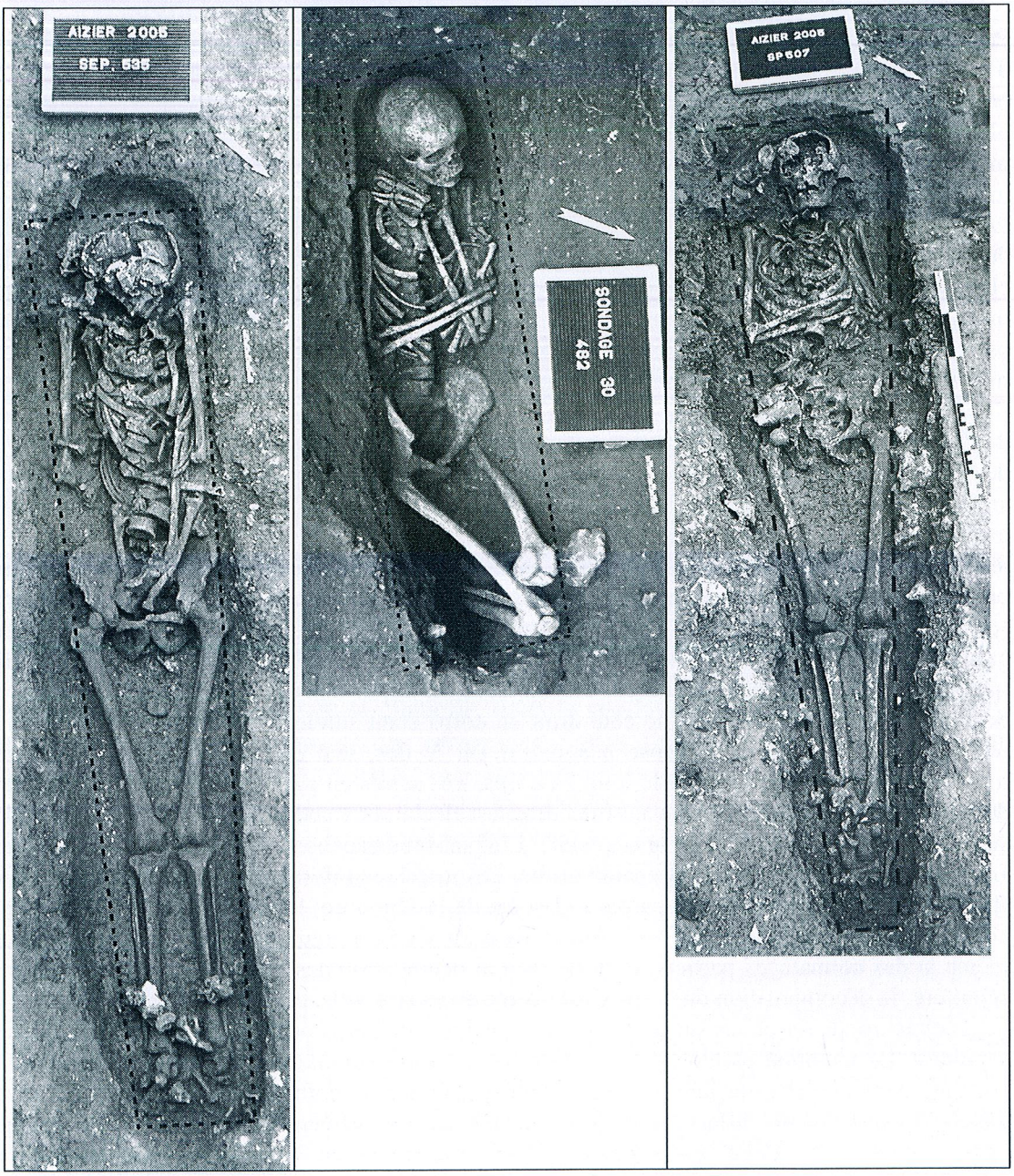

Fig. 26
– Sépulture 474, sondage 30
Inhumation en linceul dans un coffrage de bois,
avec calages de pierres placées aux angles de la fosse –

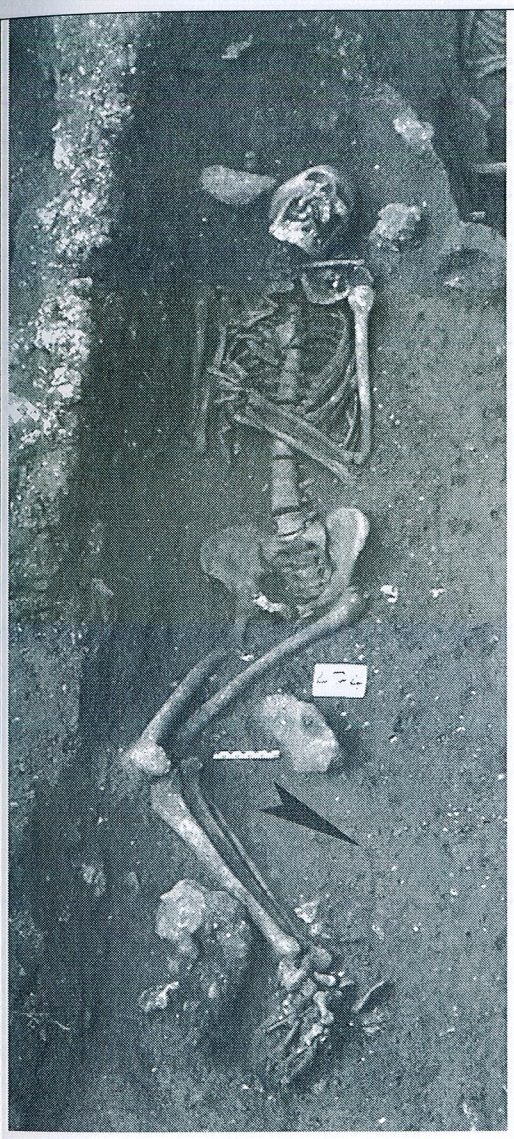

Homme adulte jeune inhumé dans un coffrage de bois calé par des pierres de silex et enserré dans un linceul. Situé le long du mur nord de l'entrée de la chapelle, il est orienté tête à l'ouest, pieds à l'est, dans une fosse dont les limites ne sont qu'imparfaitement déterminées dans le sédiment. Seules les parois nord et sud, marquées par des effets de parois et le maintien en équilibre d'ossements, ont clairement été identifiées. L'individu est placé sur le dos, en position légèrement latéralisée. Le crâne a basculé vers l'arrière, sans doute en liaison avec un coussin funéraire en matière périssable qui se serait décomposé après la déconnexion des cervicales ou après la rupture de la planche du fond de cercueil, reposant initialement sur les deux pierres de silex placées de part et d'autre du crâne. D'après la position du squelette, il est possible que cet homme ait été enseveli dans un coffrage de bois étroit et très court, aux planches disjointes, le sédiment ayant pu glisser dans les interstices et maintenir certains os en position d'équilibre instable. Les planches étaient calées à l'ouest et à l'est par de gros silex et l'individu a vraisemblablement été inhumé avec un linceul noué aux pieds, qui l'enserrait très étroitement. En effet, la verticalisation des clavicules, l'aspect contracté de toute la partie supérieure du corps, le maintien quasi en position anatomique des os du bassin, les connexions strictes des os des pieds disposés l'un au-dessus de l'autre, plaident en faveur d'un vêtement ou d'un linge très serré autour du corps. Le fléchissement des genoux s'est sans doute imposé au moment de l'inhumation en raison de la petitesse de la fosse. Au cours du décharnement et sous l'effet du poids des sédiments sus-jacents, ces derniers se sont affaissés le long de la paroi sud. La présence d'espaces vides est attestée par divers déplacements osseux : déconnexion des os du carpe, des vertèbres et des côtes, bascule vers l'arrière du crâne, glissement du genou gauche…

À chaque fois, la position du défunt s'est révélée très particulière et pleine d'intérêt du point de vue taphonomique (cf. fig. 25, sépulture n° 482 et fig. 28, sépultures n° 474 et 529). Dans le secteur sud, une des quatre inhumations mises au jour est singulière et, d'après la position très contractée de l'individu qui présente des déplacements osseux vers le centre et le fond de la fosse, elle pourrait correspondre à une tombe monoxyle, l'individu étant placé dans un contenant avec un profil en cuvette, peut-être un tronc d'arbre évidé[56] (cf. fig. 29).

Outre la position insolite de plusieurs individus, le sondage 30 comprend également deux cas au moins où l'orientation de la sépulture diffère de celle des autres et se trouve en position inversée, tête à l'est-nord-est, pieds à l'ouest-sud-ouest (sépultures 474 et 534, cf. fig. 30). Cette différence pourrait être liée à la volonté de gérer au mieux des espaces funéraires restreints, notamment le long de la chapelle, mais cette hypothèse reste toutefois à vérifier, la densité des tombes et le nombre de niveaux d'inhumation dans ce secteur de la nécropole n'étant pas totalement précisés.

Néanmoins, à l'issue de la campagne 2005, au moins trois niveaux d'inhumation sont attestés dans le sondage 30. En effet, les sépultures n° 473, 529 et 549 sont directement superposées les unes au-dessus des autres : le crâne d'une femme (squelette 549) est apparu immédiatement sous le bassin du squelette masculin 473 et présente les séquelles vraisemblables du creusement de la tombe du sujet 473 car des traces de coups, portés *post mortem* sur la table externe du crâne, sont visibles, fragmentant partiellement le frontal et les pariétaux. Sous ce deuxième individu, une troisième inhumation a été identifiée (sépulture 549), le crâne d'un homme adulte apparaissant au moment du nettoyage de fond de fosse de la sépulture 529 (cf. fig. 31).

Fig. 27
– Sépultures 532 et 537, sondage 30
Femme adulte et enfant de 4 à 5 ans d'âge dentaire –

Tous les deux ont été inhumés dans des cercueils comprenant de nombreux clous, qui délimitent un couvercle et des parois latérales. Ces dernières sont également matérialisées par des effets de parois en négatif et des traces ligneuses brunâtres observées dans le sédiment. La profondeur de la fosse n° 532, déterminée à partir des altimétries prises sur la tête des clous de couvercle restés en place, pointe vers le bas, et à la base des clous en fond de fosse, pointe vers le haut, est de 30 cm environ.

---

56 GAUTHIER M., « Le site du haut Moyen Âge des ' Grands Brelay ' à Déols (Indre) », *Bulletin de liaison du GAAFIF*, *op. cit.*, p. 57-62 ; VERTONGEN S., « Monoxyles et coffres-meubles », *ibidem*, p. 19-21.

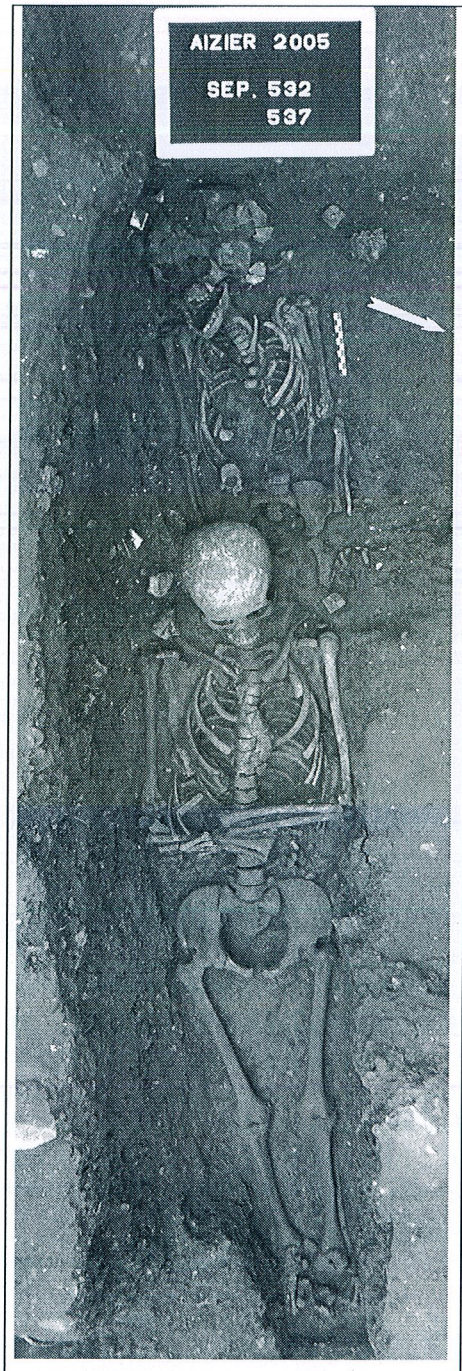

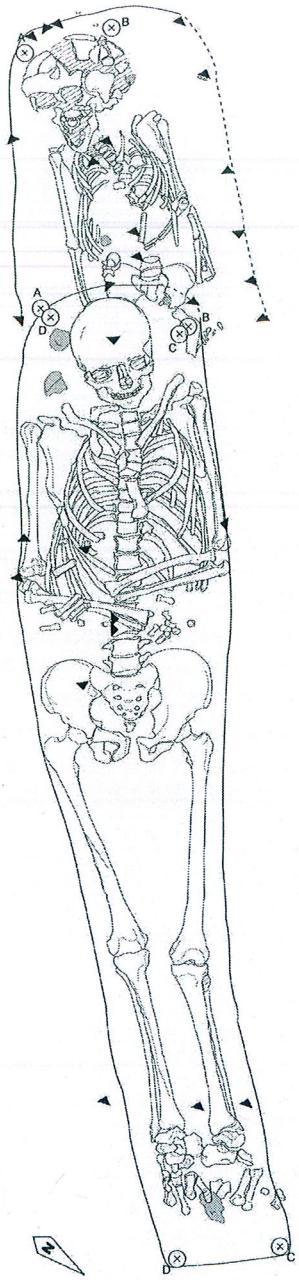

Sépultures 532-537

Légende :

- Os altérés
- Silex
- Contour de la fosse
- Clous
- Points de repère
- Altitudes

Fig. 27

Fig. 28
– Sépultures 473 et 529, sondage 30 –

Dans ce sondage, plusieurs cas d'inhumations dans des sépultures très courtes et étroites, engendrant des positions anatomiques particulières, ont été observés : la sépulture n° 473, dégagée en 2004, comportait le squelette d'une femme adulte, placée initialement sur le côté gauche dans un cercueil et qui, au cours du décharnement, a progressivement basculé sur le ventre. Cet affaissement, indubitablement lié à la persistance d'espace vide dans la sépulture, a néanmoins dû s'opérer avant le décharnement complet du corps, puisque la plupart des os de la cage thoracique et des membres supérieurs sont restés en connexion plus ou moins stricte, tandis que les membres inférieurs ont conservé des connexions nettement plus lâches. Le mouvement de bascule a aussi été accentué par la largeur (47 cm) et par la petitesse du cercueil (1,50 m de long) dans lequel le cadavre a été déposé. De plus, un fort pendage de l'ouest vers l'est a aussi été relevé. Les jambes de cette femme étaient complètement surélevées par rapport au reste du corps et marquaient un très fort effet de paroi. Cette différence de niveau pourrait aussi être liée à un tassement différentiel des sédiments sous-jacents au corps. Cette sépulture présentait une autre particularité, elle était orientée dans le sens inverse des autres sépultures, tête à l'est, pieds à l'ouest. La sépulture n° 529, fouillée en 2005 et toute proche de la précédente, présente une position presque analogue. Le squelette très gracile d'une grande adolescente a en effet été placé dans un petit cercueil rectangulaire étroit (1,07 m de long seulement, pour une largeur occidentale et orientale de 0,37 m). Elle est orientée tête à l'ouest, pieds à l'est, face regardant vers le nord-ouest. Cette femme, immédiatement sous-jacente au squelette 474 – son crâne affleurait sous le bassin de ce dernier –, est inhumée sur le côté gauche, la tête surélevée et calée par de gros morceaux de tuiles, en arrière de l'occipital. Son bras droit est placé le long du corps, sur la partie latérale des côtes droites. L'avant-bras droit est fléchi vers le nord-ouest, main droite bloquée en avant de la poitrine par le coude gauche. Le bras gauche est placé en abduction par rapport au corps mais ce n'est vraisemblablement plus sa position initiale car il a dû glisser vers le nord-est au moment du décharnement. Il est néanmoins resté en connexion lâche avec les os de l'avant-bras gauche, fléchis transversalement sur le thorax, main gauche repliée sur elle-même, reposant sur les côtes droites. Les membres inférieurs sont en connexions lâches. Les fémurs sont fléchis vers le nord-nord-est, tandis que la position des jambes et des pieds, nettement surélevés par rapport aux genoux, indique que la fosse était visiblement trop courte pour pouvoir contenir entièrement cette femme à plat sur le côté.

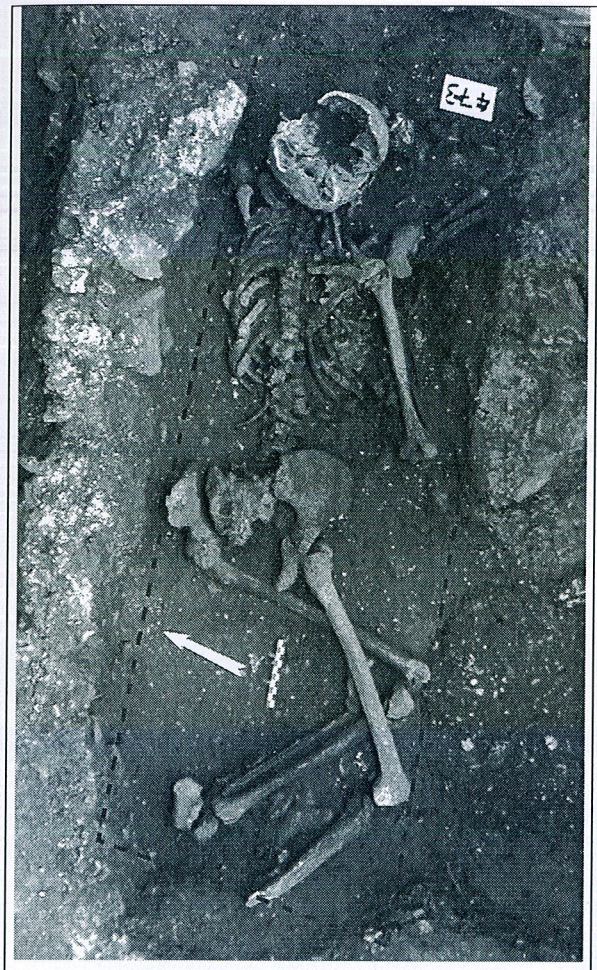

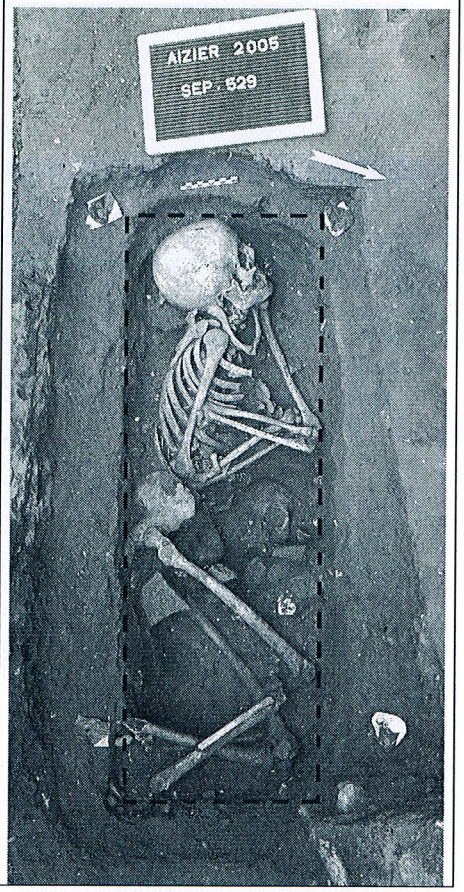

Fig. 28

Fig. 29
– Sépulture 550, secteur sud –

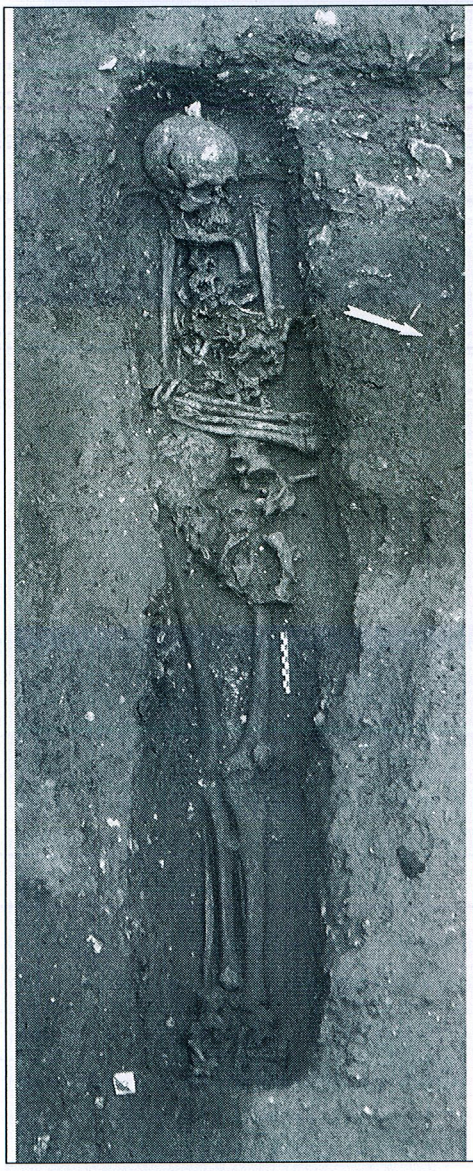

Il s'agit de la sépulture d'un sujet adulte, de sexe féminin, inhumé dans un contenant particulièrement étroit (0,19 cm de large à la tête, 0,18 cm aux pieds, pour une longueur de 1,61 m), dont la forme en cuvette a engendré des déplacements osseux importants vers le centre et le fond de la fosse. Le sujet est en décubitus dorsal, tête à l'ouest, pieds à l'est. Si la présence d'espaces vides est bien attestée dans cette sépulture par la déconnexion générale des ossements entre eux, les migrations osseuses du bassin, des lombaires, des os du carpe ou des tarses, la position des os longs des membres inférieurs, les compressions observées sur l'ensemble du squelette et les déplacements osseux du thorax vers le fond de sépulture appuient l'idée d'une inhumation dans un contenant en cuvette. Malgré l'absence de traces de bois dans le sédiment, il est possible de penser qu'il s'agit ici d'une tombe monoxyle similaire à celles qui ont été identifiées dans quelques sites médiévaux, notamment dans les sites des « Grands Brelay » (Indre), à Soyria (Jura) ou à « La Gravette » (Gers).

Fig. 30
– Sépulture 534, sondage 30 –

Outre l'inhumation n° 474 identifiée lors de la campagne 2004, cette sépulture présente également la caractéristique d'être orientée en sens inverse des autres, tête à l'est, pieds à l'ouest. Il s'agit là encore d'une fosse placée presque directement le long du mur de la chapelle, qui comporte un sujet de sexe féminin, assez mal conservé. Cette femme est inhumée dans un cercueil étroit, de forme trapézoïdale (1,73 m de long, pour une largeur orientale de 0,30 m et une largeur occidentale de 0,26 m), attesté par des clous et des traces brunâtres dans le sédiment.

Fig. 31
– Sépultures 474, 529 et 549, sondage 30 –
Niveaux d'inhumations mis en évidence par relations stratigraphiques directes dans le sondage 30, par les inhumations successives des sujets 474, 529 et 549

Quelques sépultures en pleine terre ont également été identifiées à Aizier, toutes localisées dans la partie septentrionale du cimetière et le plus souvent associées à un linceul (cf. fig. 32). Une grosse épingle en bronze a été trouvée dans l'une d'elles, le long de la paroi sud, au-dessus du genou droit de l'individu (cf. fig. 33).

Fig. 32
– Sépulture 481, sondage 30 –

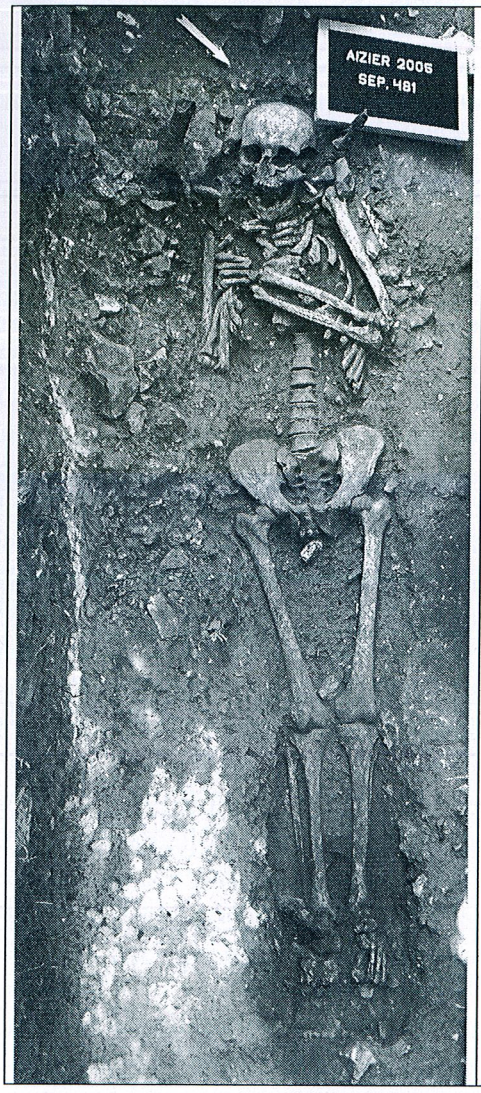

Sujet adulte de sexe masculin, inhumé dans une sépulture en pleine terre, sur le dos, tête à l'ouest-sud-ouest, pieds à l'est-nord-est, parallèlement aux autres sujets inhumés dans ce secteur. Le maintien en connexion stricte de presque toutes les articulations, la préservation du volume thoracique, le maintien en position quasi anatomique de la ceinture pelvienne, des os des mains et des pieds plaident pour une inhumation en espace colmaté. La verticalisation des clavicules, la compression des épaules, le maintien en position latérale des os des bras, la non sortie d'ossements en dehors du volume corporel indiquent aussi que cet individu a sans doute été inhumé dans un linceul.

Fig. 33
– Sépulture 484, sondage 30
Vue générale et de détail de l'épingle à linceul en place –

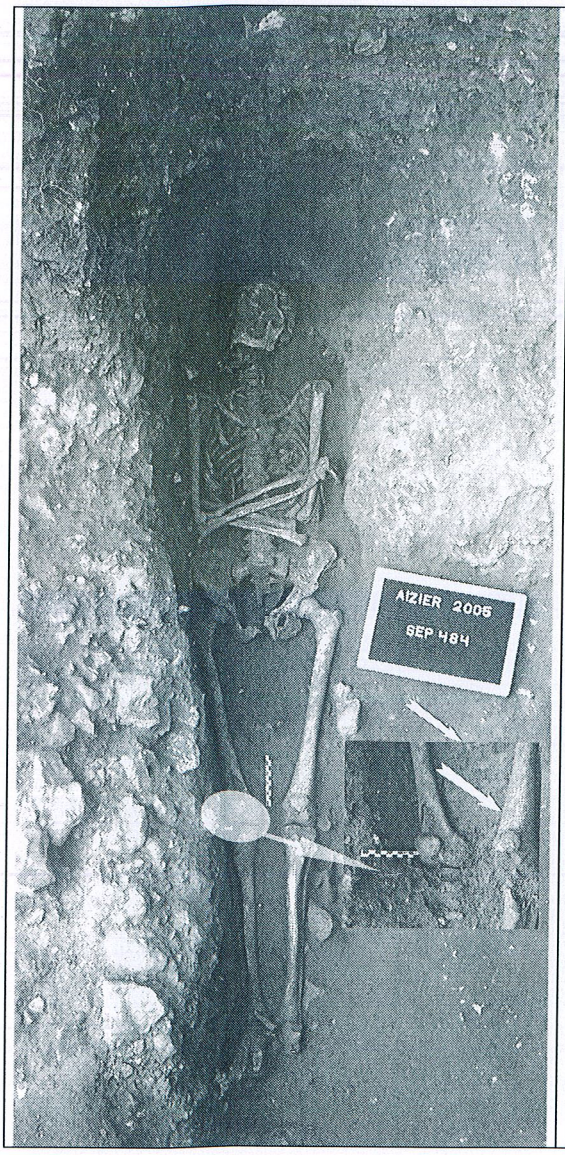

Sujet de sexe masculin, inhumé dans une sépulture en pleine terre étroite avec linceul. Ce dernier est attesté par la présence d'une longue épingle de bronze (de 6 à 8 cm de long), retrouvée dans la bordure sud de la sépulture, au-dessus du genou droit. Le défunt est enterré sur le dos, bras serrés contre le corps, restés en position latérale, le bras gauche étant maintenu par la main droite qui l'enserre littéralement. Les avant-bras sont fléchis sur le bas du thorax et remontent de chaque côté, à mi-hauteur des bras. La main gauche est engagée et maintenue strictement en connexion sous le bas du bras droit. La ceinture pelvienne est en position, de même que l'ensemble des os des membres inférieurs, disposés parallèlement dans l'axe du corps. Les *patellas* sont restées en place et les pieds sont en position d'équilibre, en appui le long de la paroi orientale de la sépulture – le pied gauche est partiel car il a été déplacé au moment de sa découverte en 2004.

3) Un mobilier restreint

Le matériel identifié dans les sépultures d'Aizier se résume à peu de choses. Une céramique vernissée verte, brisée, contenant des charbons, avait été trouvée en 2004. Elle était en place dans le coffrage de la sépulture 475, au nord-ouest des jambes du squelette (cf. fig. 34). Au cours de la campagne 2005, outre les clous de cercueil et les ferrures métalliques plus ou moins informes de certaines sépultures, quelques tessons ont été relevés, le plus souvent dans la terre de comblement des sépultures. Trois pièces de monnaie ont également été trouvées mais sans qu'il soit possible de déterminer avec précision si elles sont en place. Seule découverte insolite, une petite applique en bronze (cf. fig. 35) a été trouvée au niveau du bassin d'une femme, peut-être pour servir de moyen d'attache d'un linceul ou d'un vêtement dans lequel la défunte aurait été inhumée.

4) Une conservation variable

Plusieurs des sépultures identifiées en 2004 avaient partiellement été perturbées par la couverture végétale et par des racines d'arbres (sépulture 475) ou étaient particulièrement mal conservées en raison de la nature des sols (sépultures 453, 465), qui est très inégale selon les secteurs de la fouille. Ainsi, dans la partie nord-occidentale du sondage 28 (cf. fig. 36), deux sépultures en pleine terre particulièrement mal préservées avaient été mises au jour. Le comblement de ces fosses consistait en un mélange de terre très argileuse, acide, avec des fragments de silex, qui s'était révélée particulièrement néfaste à la conservation osseuse. Dans l'une d'elles (sépulture 453), seul le crâne d'un sujet adulte en place subsistait à l'état de trace, tout le squelette post-crânien ayant disparu. Dans l'autre (sépulture 465), le squelette en place d'une femme adulte, dont les os, même s'ils étaient très partiels, d'aspect pulvérulent et se désagrégeaient au moindre contact, étaient restés en connexion les uns avec les autres.

Dans ce sondage, élargi vers le sud-est et le nord, trois nouvelles sépultures ont pu être dégagées. À l'inverse des autres sépultures de ce secteur, pour lesquelles les limites des fosses sont particulièrement difficiles à déterminer et où la conservation osseuse des individus est très médiocre, deux nouvelles tombes très bien préservées (sépultures 538 et 555) ont été localisées dans la partie la plus sud-orientale du sondage (cf. fig. 37). En effet, en dehors des perturbations liées à l'installation de la sépulture 555, qui recoupe la sépulture 538 sous-jacente, tous les os des deux individus sont restés en place et sont en parfait état. Cette conservation différentielle est probablement liée au fait qu'ils ont été inhumés moins profondément (environ 50 cm plus haut à l'ouest, 61,5 cm à l'est), dans une terre un peu moins argileuse, moins compacte et *a priori* moins acide.

Dans les autres sondages, les os sont globalement bien conservés. Néanmoins, une conservation différentielle est également observée pour les sujets les plus profondément inhumés de la partie la plus septentrionale du sondage 30. Là encore, les individus se trouvent placés dans des niveaux d'argile à silex compacte. De même, comparés aux sujets inhumés au nord de la chapelle, les quatre squelettes identifiés dans la zone sud sont légèrement moins bien conservés, mais la terre de comblement de sépulture semble là aussi plus argileuse, compacte et altère davantage la structure osseuse.

Fig. 34
– Sépulture 475, sondage 29
Détail sur une céramique vernissée verte retrouvée brisée aux pieds de l'individu, dans la fosse sépulcrale –

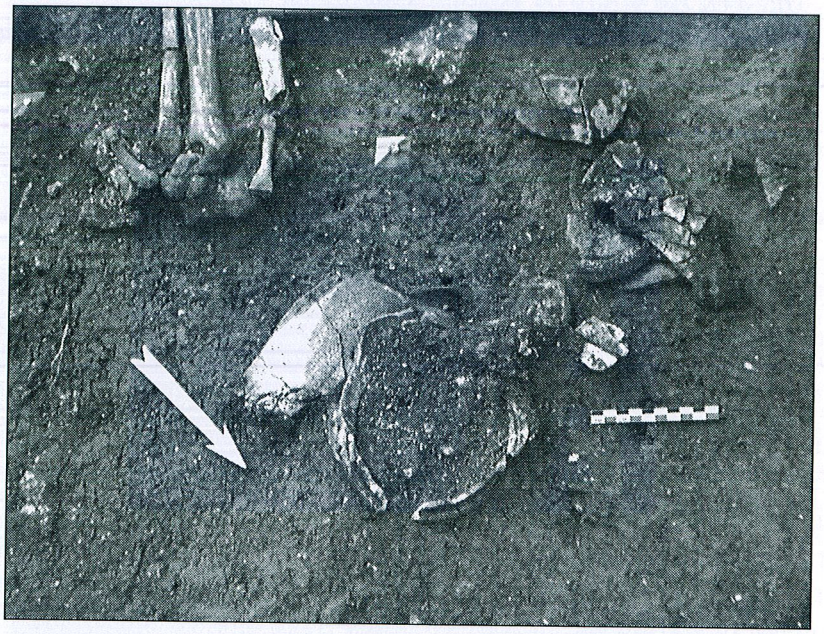

Fig. 35
– Sépulture 529, sondage 30
Vue sur l'applique en bronze trouvée au milieu du bassin –

Fig. 36

– Sépultures 453 et 465, sondage 28, détail du crâne 453 –

Il s'agit de sépultures en pleine terre, dont la conservation osseuse de l'ensemble des squelettes est particulièrement médiocre, les os se réduisant quasiment en poussière au moindre contact au moment de la fouille.

Fig. 37
– Sépultures 538 et 555, sondage 28
Sépultures successives d'un homme, puis d'une femme,
avec une décomposition des corps opérée en espace semi-colmaté –

La femme recoupe partiellement la bordure sud de la tombe masculine sous-jacente. Elle est inhumée sur le dos, tête à l'ouest, en appui sur l'épaule droite, face dirigée vers l'est-sud-est, pieds à l'est. Les connexions sont majoritairement lâches mais ont été conservées. Quelques migrations osseuses, la mise à plat complète des côtes, le déplacement des os du carpe vers le fond de fosse pourraient être liés à la fois aux espaces vides secondaires qui se créent lors de la décomposition des chairs et avoir été accentués par le maintien d'espaces vides sous-jacents, propres au squelette 538. La verticalisation des clavicules, la compression des épaules, la latéralisation des bras, le maintien en équilibre de la ceinture pelvienne et des pieds attestent des colmatages partiels rapides de certaines parties de la fosse et de la probable présence d'un linceul. L'homme, inhumé antérieurement au sujet 555, repose sur le dos, tête à l'ouest-nord-ouest, pieds à l'est-sud-est, face dirigée vers le sud-est. Ses bras sont placés le long du corps en position contrainte. L'avant-bras gauche était initialement semi-fléchi sur le bassin mais seul le radius, fragmenté, est encore en place, l'ulna ayant été retrouvé en réduction dans le niveau supérieur de la sépulture 555. D'après la position des os de la main droite et de l'extrémité distale du radius droit, restés en connexion lâche sur le milieu des côtes gauches, l'avant-bras droit devait être fléchi sur l'abdomen. Le sacrum, le coxal et le fémur droits ont été déplacés par l'installation de la sépulture 555 – le fémur droit a été retrouvé en réduction au-dessus du crâne du sujet 555, sous une grosse pierre calcaire. Les membres inférieurs étaient probablement disposés symétriquement, dans l'axe du corps. Les genoux sont serrés, jambes en parallèle, ayant cependant suivi la rotation latérale des os des pieds qui sont en extension, affaissés vers le nord-est pour le pied gauche, vers l'est pour le droit.

	Plusieurs phalanges métatarsiennes sont totalement déconnectées et tombées en fond de fosse, indiquant la présence d'espace vide dans cette partie de la sépulture. D'autres espaces vides sont également décelables grâce à la mise à plat complète des côtes, la déconnexion crânio-mandibulaire partielle, le léger affaissement du coxal gauche mais sont probablement davantage à mettre en relation avec les perturbations engendrées par l'installation de la sépulture 555 et les espaces vides secondaires qui se créent lors de la décomposition des chairs.

Dans presque tous les sondages, quelques recoupements directs ont également été relevés (cf. fig. 38, 39) mais il s'agit le plus souvent de perturbations liées à l'installation d'une nouvelle sépulture directement sur une fosse antérieure. Il est possible de penser à d'éventuels regroupements sur critères familiaux, d'après la répartition des fosses les unes par rapport aux autres et par les recoupements de sépultures observés, mais aussi parce qu'à la fouille, plusieurs caractères discrets communs aux individus inhumés à proximité les uns des autres ont pu être relevés. L'analyse plus complète des squelettes en laboratoire permettra de valider la justesse ou non de cette première hypothèse.

5) Sexe et âge de la population

Les sujets exhumés à Aizier sont, dans leur presque totalité, des adultes. Seul un sujet immature de la classe d'âge de 4 à 5 ans d'âge dentaire a été identifié jusqu'à présent (sépulture 537, sondage 30, cf. fig. 38), dans le secteur nord du cimetière. Sa tombe a été recoupée par l'inhumation postérieure d'une femme adulte (sépulture 532). La grande majorité des adultes sont des sujets d'âge jeune à mature (15) et parmi eux, plusieurs peuvent être placés dans la classe d'âge des très jeunes adultes, comme l'attestent leurs sutures crâniennes très ouvertes, la subsistance de points d'ossification entre les épiphyses et les diaphyses de la plupart des os longs, voire la permanence d'un liséré d'ossification. Pour l'instant, seule une des femmes semble relativement âgée, la synostose de ses sutures crâniennes étant presque complète. Pour un peu moins d'une dizaine d'individus, l'âge n'a pu être déterminé précisément sur le terrain, principalement en raison de leur conservation osseuse trop partielle ou de leur fragmentation qui n'autorisait pas l'observation des sutures *in situ*. La détermination de l'âge de l'ensemble des individus sera affinée au moment de leur étude en laboratoire, en particulier pour ceux possédant encore des canines et des molaires qui vont bénéficier d'un examen histologique de leurs dents, à partir duquel un âge très précis peut être déterminé.

Fig. 38
– Sépulture 537, sondage 30 –

Sujet immature (4 à 5 ans d'âge dentaire), inhumé dans un coffrage de bois, sur le dos, tête à l'ouest, pieds à l'est, dont toute la partie inférieure du corps a été tronquée par l'installation d'une sépulture féminine (sép. 532) postérieure. Ses bras et avant-bras sont placés le long du corps, mains reposant dans l'axe du corps, de chaque côté de la ceinture pelvienne, la main droite sous le crâne adulte. La diaphyse du fémur gauche a été tranchée net, sans doute lors de l'inhumation du sujet adulte, et tous les autres os des membres inférieurs sont déplacés. Quelques os immatures, observés dans le remplissage de la sépulture 532, appartiennent très vraisemblablement à ce jeune enfant.

Parmi les individus exhumés d'Aizier et malgré leur petit nombre, force est de constater qu'il existe pour le moment une nette prédominance féminine des sujets en place (cf. fig. 40) : seize femmes (sépultures 463, 473, 475, 480, 482, 507, 529, 532, 534, 536, 541, 549, 550, 554A et B, 555) pour six hommes (sépultures 474, 481, 484, 535, 538, 556) et seulement deux adultes de sexe indéterminé en raison de leur trop mauvaise conservation (sépultures 453 et 530). Néanmoins, si l'on compare la population d'Aizier à celle de la léproserie de Putot-en-Bessin (Calvados)[57], on constate que la prédominance féminine est nettement plus marquée à Aizier. Par ailleurs, dans un cas comme dans l'autre, il semble exister une sélection liée à l'âge des inhumés, très peu d'inhumations immatures étant présentes dans ces deux léproseries. Bien évidemment, un si petit effectif de sujets n'autorise encore aucune interprétation statistique réelle de la population inhumée et permet tout juste d'avancer quelques hypothèses.

---

57 GUILLON M., GRÉGOIRE V., JEANNE D., « Histoire, archéologie et anthropologie d'une léproserie et de ses morts : Putot-en-Bessin », *op. cit.*, p. 45-101.

Fig. 39
– Sépultures 480 et 536, sondage 29 –

La sépulture 536 correspond à l'inhumation d'une jeune femme adulte, d'âge osseux estimé entre 18 et 21 ans au maximum. En effet, la plupart des épiphyses ne sont pas encore totalement soudées, les vertèbres sacrées sont désolidarisées, les troisièmes molaires sont encore en gencives... Toutes ces observations attestent de la jeunesse du sujet, même si les atteintes pathologiques relevées par ailleurs sur le squelette peuvent aussi avoir engendré un retard de croissance. Malgré cette immaturité osseuse, la morphologie du bassin est clairement féminine. Cette jeune femme est inhumée dans une fosse étroite, sur le dos, tête à l'ouest-sud-ouest, pieds à l'est-nord-est. Le bras gauche, les extrémités proximales de l'ulna et du radius gauches, le coxal gauche et les os de la main droite ont été perturbés, voire déplacés au moment de l'installation de la sépulture adulte voisine. En effet, des fragments du coxal, de l'humérus gauche ont été retrouvés sur la bordure méridionale et au-dessus du bras droit du sujet n° 480.

L'existence d'une sectorisation liée à l'âge, au sexe, au statut social des défunts ou aux pathologies de ces derniers reste donc à préciser et il est nécessaire d'attendre à la fois les résultats de l'analyse en laboratoire et ceux de la prochaine campagne de fouilles, qui permettront d'avoir un échantillon populationnel plus important, pour pouvoir déterminer s'il existe ou non dans ce cimetière de telles sélections.

6) État sanitaire et pathologies

Néanmoins, quelques résultats préliminaires de l'étude en laboratoire montrent que presque tous les squelettes exhumés depuis 2004 ont un état général bucco-dentaire assez déplorable, avec la présence importante de tartre (cf. fig. 41), des kystes apicaux développés tant sur les mâchoires supérieures qu'inférieures (cf. fig. 42), de nombreuses caries et remaniements osseux de la gencive (cf. fig. 43), de fréquents indices carentiels... Tous ces éléments sont les indicateurs d'un tableau sanitaire globalement assez médiocre.

Fig. 40
– Répartition sexuelle des sujets mis au jour au cours des campagnes de fouilles 2004 et 2005 –

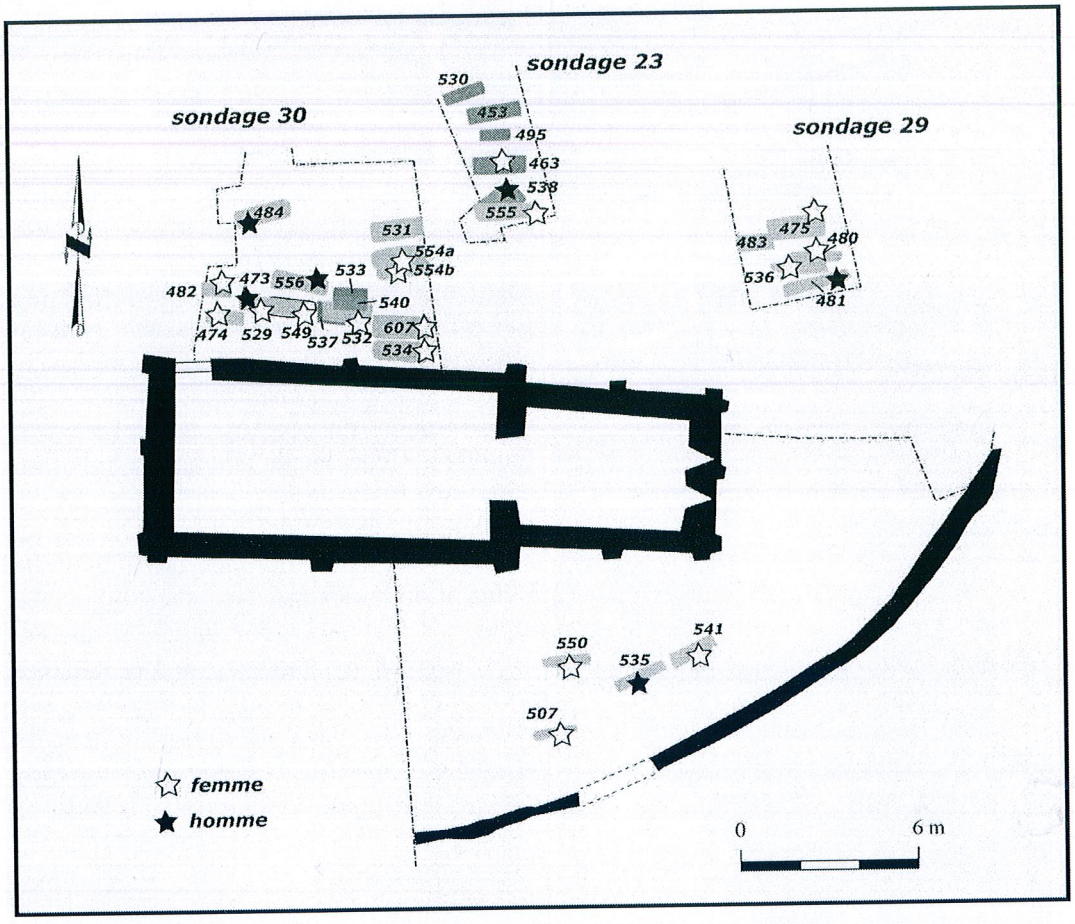

En plus des atteintes bucco-dentaires, plusieurs individus comportent des manifestations osseuses pathologiques relativement importantes. Les plus révélatrices concernent les os de la face et, plus précisément, ceux de la région naso-maxillaire, qui paraissent atteints et mal formés *ante mortem* et ne sont pas sans évoquer des atteintes lépromateuses[58] (cf. fig. 44, 45 et 46).

---

58 La lèpre, due au *Mycobacterium Leprae*, dont le bacille a été découvert par A. Hansen en 1873, est une maladie infectieuse et contagieuse. Les sécrétions nasales, la salive, les selles, les ulcérations, le contact par blessure et le lait maternel constituent les principales sources de contamination, même si le mode opératoire du bacille est mal connu. L'incubation de la maladie est généralement lente (de deux à dix ans) et sans manifestation extérieure majeure. Dans ses formes évoluées, cette pathologie peut devenir très invalidante et provoquer d'importantes lésions cutanées et nerveuses (décoloration de la peau, insensibilité de contact de certaines zones du corps, lésions nerveuses engendrant des paralysies, amputation des membres, notamment des extrémités, atteinte des yeux avec, à terme, survenue d'une cécité…). Sa dissémination est généralement liée à la promiscuité et à de mauvaises conditions d'hygiène. Cette maladie se présente sous trois grandes formes : lèpre tuberculoïde (atteintes essentiellement cutanées et nerveuses, avec paralysies, ulcérations, zones d'insensibilité), lépromateuse (atteintes cutanées multiples, modifications de la structure osseuse, notamment de la face, qui prend un aspect léonin) ou de formes dites intermédiaires. Voir

Fig. 41
– Sujet 529 –

Vue de détail des atteintes bucco-dentaires, avec notamment la présence d'un fort volume de tartre sur toute la partie latérale droite de la mandibule et du maxillaire.

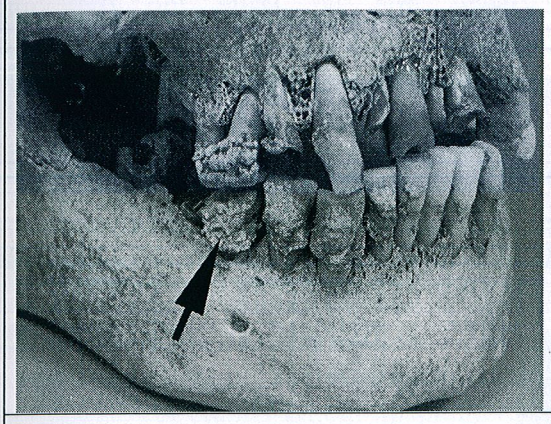

Fig. 42
– Sujet 482 –

Détail sur la présence de kystes apicaux visibles sur la partie droite du maxillaire et entre la première et la deuxième molaires inférieures droites, et sur le volume important de tartre des dents supérieures et inférieures droites.

Fig. 43
– sujet 475 –

Détail d'atteintes gingivales importantes du maxillaire droit, avec remaniements osseux de la gencive et perte dentaire *ante mortem*.

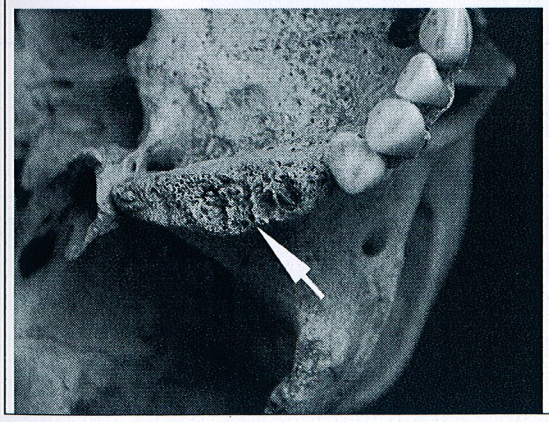

Fig. 44
– Sujet 529 –

Possibles atteintes lépromateuses, avec remaniement de la structure osseuse du palais et lyse osseuse de la voûte palatine.

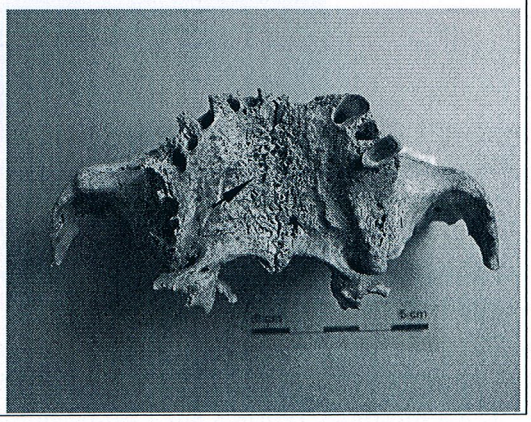

MØLLER-CHRISTENSEN V., *Bone Changes in Leprosy*, Munskgaard, Copenhagen, 1961, p. 13-24, DUMONT C., *La maladrerie de Balmont*, *op. cit.*, vol. 1, p. 25-29, TAYLOR G. M. *et al.*, « A Mediaeval Case of Lepromatous Leprosy from 13th-14th Century, Orkney, Scotland », *Journal of Archaeological Science*, 27, 2000, p. 1133-1138. Voir aussi les descriptions et les définitions données sur les sites suivants : http://denguezli.tripod.com/cours/LEPRE.html ; http://www.who.int/lep/disease/disease.htm.

Fig. 45
– Possibles atteintes lépromateuses de la face du sujet 475 –

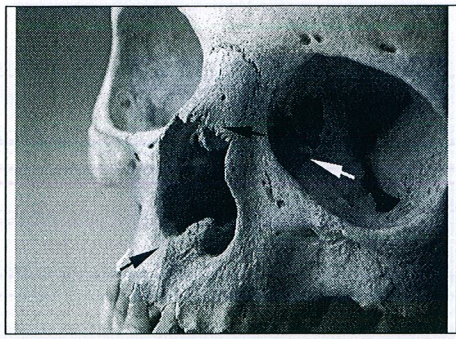

Détail de la base et des os du nez, montrant des traces de remaniement osseux pouvant correspondre aux atteintes caractéristiques de la lèpre – disparition progressive des os du nez et altération de l'épine nasale antérieure.

Fig. 46
– Possibles atteintes lépromateuses de la face du sujet 529 –

Faciès caractéristique de la lèpre, avec disparition progressive des os du nez, de l'épine antérieure de la base du nez, gonflement interne des parois nasales, lyse osseuse du palais…

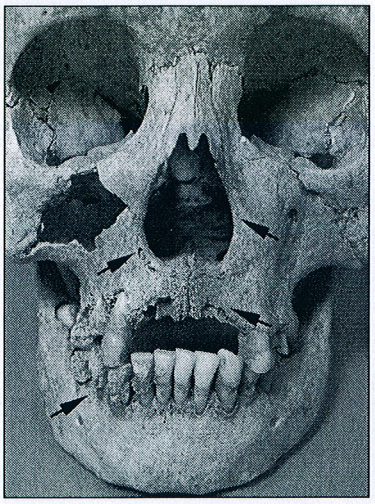

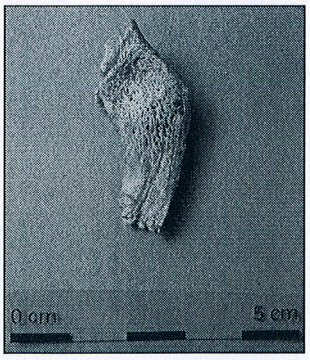

Un premier examen des os sur le terrain a permis de suspecter que plusieurs des individus exhumés étaient probablement atteints de la lèpre (au moins quatre d'entre eux sont concernés : sujets 475, 480, 529, 554A). L'examen de plusieurs de ces crânes en laboratoire par le Dr Joël Blondiaux permet de valider sans équivoque ce diagnostic pour au moins deux des individus : l'érosion des os du nez, l'élargissement du fossé nasal, les atteintes visibles sur l'épine antérieure et les remaniements osseux internes du nez sont très caractéristiques de cette maladie[59]. De même, les remaniements osseux constatés sur les os des tarses et sur les extrémités distales des jambes[60] d'une des

---

59 MØLLER-CHRISTENSEN V., *Bone Changes in Leprosy*, *op. cit.*, p. 13-24. BLAU S., YAGODIN V., « Osteoarchaelogical Evidence for Leprosy from Western Central Asia », *American Journal of Physical Anthropology*, 126, 2005, p. 150-158.

60 ZIAS J., MITCHELL P., « Psoriatic Arthritis in a Fifth-Century Judean Desert Monastery », *American Journal of Physical Anthropology*, 101, 1996, p. 491-502 ; DI SCHINO M.,

femmes exhumées dans le sondage 30 (cf. fig. 47), sont symptomatiques de cette maladie et illustrent bien la gêne qu'elle engendrait dans la vie quotidienne.

D'autres marques pathologiques de la face ont aussi été relevées, comme une lésion kystique sur le maxillaire droit d'une très jeune femme (sépulture 482, cf. fig. 42), porteuse également d'une *concha bullosa* des os du nez, qui correspond à une atteinte pathologique des cartilages internes du nez qui peut être mise en liaison avec une sinusite chronique. Ce type de pathologie peut également être relié aux atteintes lépromateuses, de nombreuses maladies « opportunistes » venant souvent se greffer sur la lèpre et affaiblissant davantage encore les malades. Diverses autres manifestations pathologiques visibles sur certains os longs (appositions périostées, lyses osseuses, fistules...) ont aussi pu être observées à la fouille mais leur définition paléopathologique demande une étude plus complète en laboratoire.

VI. - Perspectives (C. NIEL et M.-C. TRUC)

Le portrait de la léproserie d'Aizier esquissé dans cet article devra être complété par les résultats issus des fouilles à venir, de l'étude anthropologique, de celle du mobilier et des sources historiques. Autant de données qui devraient permettre une publication plus aboutie d'ici quelques années.

Néanmoins, les premières données sont encourageantes et permettent déjà de se faire une idée de cet établissement hospitalier. Il ne paraît pas être antérieur à la fin du XIIe siècle, même si quelques fosses et trous de poteau mis au jour en 2005 au sud de la chapelle et recelant de la céramique laténienne, attestent d'une occupation beaucoup plus ancienne et d'une autre nature.

De petite taille, il n'a sans doute jamais comporté de nombreux bâtiments, comme tendent à le montrer les sondages ouverts sur l'ensemble de la parcelle. Il était constitué d'au moins trois bâtiments, d'une chapelle et d'un cimetière, ce dernier étant vraisemblablement cerné d'un fossé d'enclos, dont une partie est actuellement en cours de fouille.

Le type des bâtiments découverts et les interprétations proposées posent la question du mode de vie au sein de la léproserie durant le Moyen Âge. Cette vie impliquait-elle, de la part des lépreux, la prononciation de vœux et la soumission à des règles de vie, comme les sources l'ont montré pour de nombreuses léproseries, notamment celles de l'évêché de Cambrai[61] ? *A contrario*, les maisonnettes postérieures traduisent un changement de mentalité, avec cette fois un mode de vie individuel, et peut-être aussi la baisse de fréquentation de l'établissement, comme cela est attesté un peu partout à cette époque par les sources. Seule la découverte de nouveaux bâtiments permettra d'éclairer la fonction de ceux déjà connus et d'aller plus loin dans l'interprétation du mode de vie dans cette léproserie.

DE BELENET H., DROUIN C., DEMORTIÈRE E., BADIANE C., « Lésions du pied dans la lèpre », *Encyclopédie médico-chirurgicale, Podologie*, 27-070-B-10, 2004, 6 p.

61 DE KEYZER W., « L'évolution interne des léproseries à la charnière des XIIe et XIIIe siècles : le cas de l'évêché de Cambrai », *Lépreux et sociabilité du Moyen Âge aux Temps modernes, Cahiers du GRHIS*, n° 11, Publications de l'Université de Rouen, 2000, p. 14-15.

Fig. 47
– Sépulture 554, sondage 30
Vue générale et détail sur les membres inférieurs –

Il s'agit d'une inhumation en cercueil de bois, attesté à la fois par la présence de plusieurs clous, par des parois en négatif et par des déplacements osseux internes à la sépulture. De nombreux ossements, placés en réduction directement sur l'individu principal, se sont affaissés sur ce dernier et appuient une décomposition en espace vide. Ce sujet, de sexe féminin, est inhumé sur le dos, tête tournée vers le sud-est, bras placés le long du corps, avant-bras fléchis sur l'abdomen, le droit sur le gauche. La main droite se trouve dans le volume interne du coude gauche, la main gauche est très partielle et les quelques os qui subsistent sont déconnectés, sous le coude droit. Les côtes sont totalement mises à plat, les os du bassin sont également déconnectés les uns des autres. Les membres inférieurs sont disposés en parallèle, genoux écartés ; les *patellas* sont déplacées et ont glissé au sud de leur fémur respectif. Les os des jambes et des pieds présentent une morphologie particulière, avec des remaniements osseux importants, une forte déformation des extrémités distales des tibias et des fibulas, une absence quasi complète des tarses, métatarsiens et phalanges droits, non imputable à un problème de conservation osseuse. Le pied gauche est très déformé lui aussi et seuls subsistent les trois cunéiformes et les troisième et quatrième métatarsiens. Aucun autre os du tarse gauche n'est présent. Dans ce cas encore, il ne s'agit pas d'un problème de qualité osseuse mais plutôt d'atteinte pathologique de type dégénératif, très évocatrice de la lèpre.

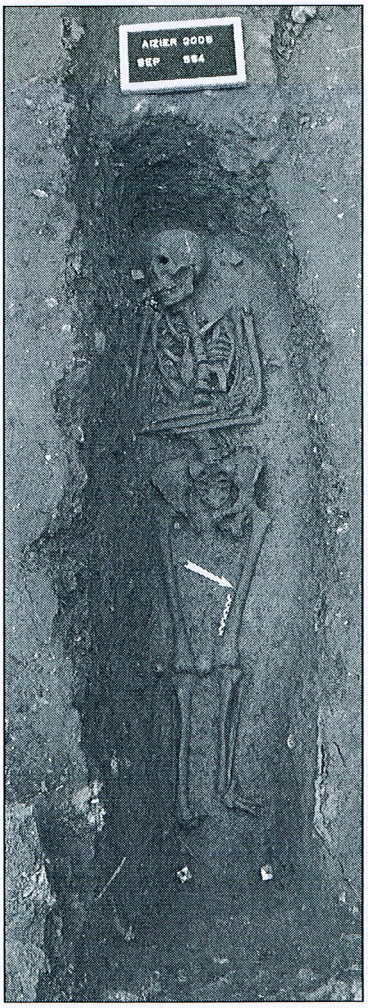

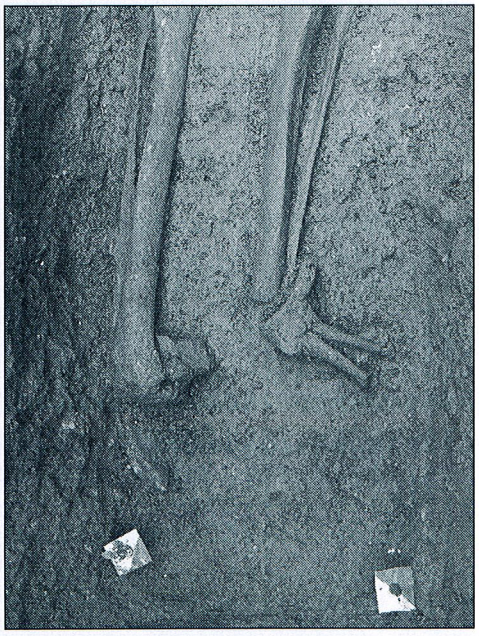

En 2005, des fondations en silex ont été trouvées au sud de la chapelle. Recouvertes de remblais contenant de la céramique datée des XIVe-XVe siècles, elles appartiennent à un bâtiment totalement arasé, qui contenait au moins deux pièces, mais dont le plan exact reste à déterminer. Espérons que les fouilles de 2006 et 2007 permettront de savoir s'il s'agit d'une construction à caractère d'habitation ou bien de type utilitaire, ce qui affinera ou corrigera les interprétations proposées pour les bâtiments déjà fouillés.

Les deux campagnes de fouilles menées dans le cimetière ont aussi été riches en découvertes pour l'étude des rituels funéraires et l'analyse taphonomique des individus. En effet, plusieurs des squelettes fouillés en 2004 et en 2005 ont des positions particulières en sépulture, rarement observées dans une nécropole médiévale. Si les inhumations exhumées jusqu'à présent sont toutes individuelles et se concentrent dans le secteur au nord de la chapelle, leur nombre, leur densité et leur répartition exacte au sein du cimetière restent à préciser.

Ces premiers résultats sont donc particulièrement intéressants pour caractériser les types de sépultures et les modes funéraires existant à Saint-Thomas d'Aizier. Le nombre de cas pathologiques est également plein d'intérêt pour effectuer, à terme, une comparaison avec d'autres populations archéologiques normandes (léproserie de Putot-en-Bessin) ou extra-normandes (maladreries de Château-Thierry et de Balmont, par exemple).

Bibliographie

BERIAC F., *Histoire des lépreux au Moyen Âge. Une société d'exclus*, Imago, Paris, 1988.

BLAU S., YAGODIN V., « Osteoarchaelogical Evidence for Leprosy from Western Central Asia », *American Journal of Physical Anthropology*, 126, 2005, p. 150-158.

BOITHIAS J.-L., MONDIN C., *La maison rurale en Normandie, tome 1 : la Haute-Normandie,* Nonette, 1970.

CANEL A., *Essai historique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II, 1834.

Coll., *Saint-Lazare : histoire d'une léproserie et d'un faubourg d'Angers, XIIe-XVIIe siècle*, Association Renaissance de la chapelle Saint-Lazare, Association régionale pour le développement de l'archéologie, Angers, 1997.

DE KEYZER W., « L'évolution interne des léproseries à la charnière des XIIe et XIIIe siècles : le cas de l'évêché de Cambrai », *Lépreux et sociabilité du Moyen Âge aux Temps modernes, Cahiers du GRHIS*, n° 11, Publications de l'Université de Rouen, 2000, p. 13-20.

DI SCHINO M., DE BELENET H., DROUIN C., DEMORTIERE E., BADIANE C., « Lésions du pied dans la lèpre », *Encyclopédie médico-chirurgicale, Podologie*, 27-070-B-10, 2004, 6 p.

DUMONT CH., *Rapport d'anthropologie. La maladrerie de Balmont*, Document final de synthèse, Lyon, Service archéologique municipal, Service régional de l'Archéologie, 1995.

DUVAL P. C., *Le réseau routier antique en Haute-Normandie*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'université de Rouen, GAVS, 1980.

FAUROUX M., *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 36, Caen, 1961, n° 92.

FOREVILLE R., « Mort et survie de saint Thomas Becket », *Cahiers de civilisation médiévale*, XIVe année, n° 1, janv.-mars 1971.

FOREVILLE R., « Le culte de saint Thomas Becket en Normandie », *Colloque international de Sédières, 1973*, Paris, 1975, p. 135-152.

FOURNEE J., « Les lieux de culte de saint Thomas Becket en Normandie », *Annales de Normandie*, n° 4, 1975, p. 377-391.

FOURNEE J., « Les maladreries et les vocables de leurs chapelles », *Cahiers Léopold Delisle*, t. XLVI, fasc. 1-2 (*Lèpre et lépreux en Normandie*), 1997, p. 49-142.

GAUTHIER M., « Le site du haut Moyen Âge des ' Grands Brelay ' à Déols (Indre) », *Bulletin de liaison du GAAFIF*, n° spécial 2 (*Rencontre autour du cercueil*), 1998, p. 57-62.

GONDOUIN M.-N., LE GAILLARD L., CHANSON K., *Échangeur de la « Corneille », Bretteville-l'Orgueilleuse, Putot-en-Bessin, Sainte-Croix-Grand-Tonne, DFS de diagnostic*, SRA de Basse-Normandie, 1995.

GUILLON M., GREGOIRE V., JEANNE D., « Histoire, archéologie et anthropologie d'une léproserie et de ses morts : Putot-en-Bessin », *Archéologie et architecture hospitalières de l'Antiquité tardive à l'aube des Temps modernes*, s. dir. F.-O. TOUATI, La Boutique de l'Histoire, Paris, 2004, p. 45-101.

HENRION F., « Coffrages de bois, coffrages de planches (notes sur l'utilisation du bois dans le maintien des terres et matériaux autour du cadavre) », *Bulletin de liaison du GAAFIF*, n° spécial 2 (*Rencontre autour du cercueil*), 1998, p. 31-33.

HUNOT J.-Y., « Les cercueils de bois médiévaux et modernes en Anjou : meubles précieux ou simples caisses ? », *Revue archéologique de l'Ouest*, 13, 1996, p. 185-203.

JEANNE D., *La léproserie Saint-Nicolas de la Chesnaie de Bayeux, 1173-1786*, Rapport des sondages archéologiques de la nécropole, 1992, 14 p.

JEANNE D., « Quelle problématique pour la mort du lépreux ? Sondages archéologiques du cimetière de Saint-Nicolas de la Chesnaie, Bayeux », *Annales de Normandie*, n° 1, 1997, p. 69-90.

LANGHOR R., « Creusement, érosion et comblement des fosses ; l'approche des sciences de la terre », *Les enclos celtiques*, actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre (Somme, 9-10 déc. 1999), *Revue archéologique de Picardie*, n° 1/2, 2000, p. 57-65.

LEGROS R., *Rapport du sondage effectué du 7 au 15 juillet 1984 à la chapelle Saint-Thomas d'Aizier*, rapport multigraphié, déposé au SRA de Haute-Normandie, 1984.

MØLLER-CHRISTENSEN V., *Bone Changes in Leprosy*, Munskgaard, Copenhagen, 1961, 51 p.

RODIER X. (dir.), *Tours, « Chapelle Saint-Lazare »*, *DFS de sauvetage urgent*, SRA du Centre, 1994.

LEQUOY M.-C., « Forêt de Brotonne, Aizier (Eure), notices 62-63 », *De la Gaule à la Normandie*, Musées départementaux de la Seine-Maritime, 1995, p. 113-115.

TABUTEAU B., *Une léproserie normande au Moyen Âge. Le prieuré de Saint-Nicolas d'Évreux du XIIe au XVIe siècle. Histoire et corpus des sources,* thèse de doctorat d'histoire, Université de Rouen, 1996.

TAYLOR G. M. *et al.*, « A Mediaeval Case of Lepromatous Leprosy from 13th-14th Century, Orkney, Scotland », *Journal of Archaeological Science*, 27, 2000, p. 1133-1138.

TOUATI F.-O., *Archives de la lèpre. Atlas des léproseries entre Loire et Marne au Moyen Âge*, CTHS, Paris, 1996.

TOUATI F.-O., « Problèmes d'histoire, d'architecture et d'archéologie hospitalière dans l'Europe médiévale », *Archéologie et architecture hospitalières de l'Antiquité tardive à l'aube des Temps modernes*, La Boutique de l'Histoire, Paris, 2004, p. 7-23.

UHRMACHER M., *Leprosorien in Mittelalter und früher Neuzeit*, dans *Geschichtlicher Atlas der Rheinlande*, Beiheft VIII/5, Cologne, 2000.

VERTONGEN S., « Monoxyles et coffres-meubles », *Bulletin de liaison du GAAFIF*, n° spécial 2 (*Rencontre autour du cercueil*), 1998, p. 19-21.

VICARD T., *La maladrerie de Balmont du Moyen Âge à l'Époque moderne : un espace de reclus (Lyon – 9e arr.)*, Document final de synthèse, Lyon, Service archéologique municipal, Service régional de l'Archéologie, 1995.

VIE M., « Fouilles de la Maladrerie de Gallardon », *15 années de recherches archéologiques en Eure-et-Loir*, Comité archéologique d'Eure-et-Loir, 1991, p. 59-61.

ZIAS J., MITCHELL P., « Psoriatic Arthritis in a Fifth-Century Judean Desert Monastery », *American Journal of Physical Anthropology*, 101, 1996, p. 491-502.

Liste des figures

Fig. 1 : Localisation régionale du site

Fig. 2 : Contexte local

Fig. 3 : Emprise du site dans la matrice cadastrale

Fig. 4 : Plan général du site

Fig. 5 : Vue du chœur roman de la chapelle

Fig. 6 : Vue des vestiges de la chapelle

Fig. 7 : Coupe des enclos

Fig. 8 : Vue du cailloutis de la « voie »

Fig. 9 : Plan du bâtiment 1

Fig. 10 : Entrée 2 du bâtiment 1

Fig. 11 : Entrée 3 du bâtiment 1

Fig. 12 : Plan des bâtiments 2 et 4

Fig. 13 : Détail d'un solin du bâtiment 2

Fig. 14 : Cheminée et four du bâtiment 2

Fig. 15 : Mur nord du bâtiment 1 démonté sur lequel vient se poser le bâtiment 4

Fig. 16 : Vue générale du bâtiment 4 après fouille des niveaux de sol

Fig. 17 : Détail du solin ouest intérieur du bâtiment 4

Fig. 18 : Blocs calcaires utilisés en réemploi dans le bâtiment 4

Fig. 19 : Cheminée du bâtiment 4

Fig. 20 : Vue générale de la zone bâtie

Fig. 21 : Plan de répartition des sépultures dans les diverses zones de fouilles de la chapelle Saint-Thomas d'Aizier. Campagnes de fouilles 2004 et 2005.

Fig. 22 : Représentation en pourcentages des divers modes d'inhumation reconnus à Saint-Thomas d'Aizier lors des campagnes 2004-2005 ; N = 31.

Fig. 23 : Sépultures 549, 554 et 607, sondage 30. Ossements placés en réduction au-dessus ou sur les côtés d'un sujet en place.

Fig. 24 : Sépulture 531, sondage 30. Effets de paroi en négatif visibles lors du dégagement superficiel de plusieurs sépultures.

Fig. 25 : Sépultures 507 et 535, secteur sud ; sépulture 482, sondage 30. Coffrages de bois déterminés d'après des parois latérales en négatif ou par la présence de clous et de traces ligneuses les matérialisant mais aussi d'après la position en sépulture des ossements.

Fig. 26 : Sépulture 474, sondage 30. Inhumation en linceul dans un coffrage de bois, avec calages de pierres placées aux angles de la fosse.

Fig. 27 : Sépultures 532 et 537, sondage 30. Femme adulte et enfant de 4 à 5 ans d'âge dentaire.

Fig. 28 : Sépultures 473 et 529, sondage 30

Fig. 29 : Sépulture 550, secteur sud

Fig. 30 : Sépulture 534, sondage 30

Fig. 31 : Sépultures 474, 529 et 549, sondage 30

Fig. 32 : Sépulture 481, sondage 30

Fig. 33 : Sépulture 484, sondage 30. Vue générale et de détail de l'épingle à linceul en place.

Fig. 34 : Sépulture 475, sondage 29. Détail sur une céramique vernissée verte retrouvée brisée aux pieds de l'individu, dans la fosse sépulcrale.

Fig. 35 : Sépulture 529, sondage 30. Vue sur l'applique en bronze trouvée au milieu du bassin.

Fig. 36 : Sépultures 453 et 465, sondage 28. Détail du crâne 453.

Fig. 37 : Sépultures 538 et 555, sondage 28. Sépultures successives d'un homme, puis d'une femme, avec une décomposition des corps opérée en espace semi-colmaté.

Fig. 38 : Sépulture 537, sondage 30

Fig. 39 : Sépultures 480 et 536, sondage 29

Fig. 40 : Répartition sexuelle des sujets mis au jour au cours des campagnes de fouilles 2004 et 2005

Fig. 41 : Vue de détail des atteintes bucco-dentaires du sujet 529

Fig. 42 : Détail sur la présence de kystes apicaux sur le maxillaire droit et de tartre sur les dents supérieures et inférieures droites du sujet 482

Fig. 43 : Détail d'atteintes gingivales importantes du maxillaire droit du sujet 475

Fig. 44 : Possibles atteintes lépromateuses du sujet 529

Fig. 45 : Possibles atteintes lépromateuses de la face du sujet 475

Fig. 46 : Possibles atteintes lépromateuses de la face du sujet 529

Fig. 47 : Sépulture 554, sondage 30. Vue générale et détail sur les membres inférieurs.

La journée d'étude d'Aizier, du samedi 9 avril 2005, a été organisée dans le cadre du programme de recherche Lazari sur les lépreux et les léproseries au Moyen Âge dans le nord de la France, sous l'égide scientifique du Laboratoire d'Archéologie et d'Histoire de l'Université de Picardie et du CAHMER, et grâce au concours de l'association Sauvegarde et Renouveau du Prieuré Saint-Thomas, qui accueillait la rencontre avec la commune d'Aizier, dans le département de l'Eure et la basse Seine. Le présent volume d'*Histoire Médiévale et Archéologie* publie le compte rendu et les actes de cette journée d'étude, livrant ainsi à la communauté des chercheurs, comme au public intéressé, une contribution collective neuve sur l'histoire, l'archéologie et le patrimoine des léproseries, qui entretient la dynamique de renouvellement et d'enrichissement de l'histoire hospitalière médiévale de ces dernières décennies, et vient avantageusement compléter, en particulier, l'apport du colloque de Créteil de 1999 sur l'archéologie et l'architecture hospitalières au Moyen Âge, et celui d'Amiens, en 2002, sur les hôpitaux et maladreries médiévaux dans leur espace et leur environnement, dont les actes ont paru dans le volume 17 d'*Histoire Médiévale et Archéologie.* Est de nouveau posée, enfin, la question de la connaissance et de la conservation du patrimoine hospitalier subsistant, celui des maladreries notamment, souvent diffus et méconnu et auquel historiens, archéologues et collectivités doivent être davantage sensibilisés.